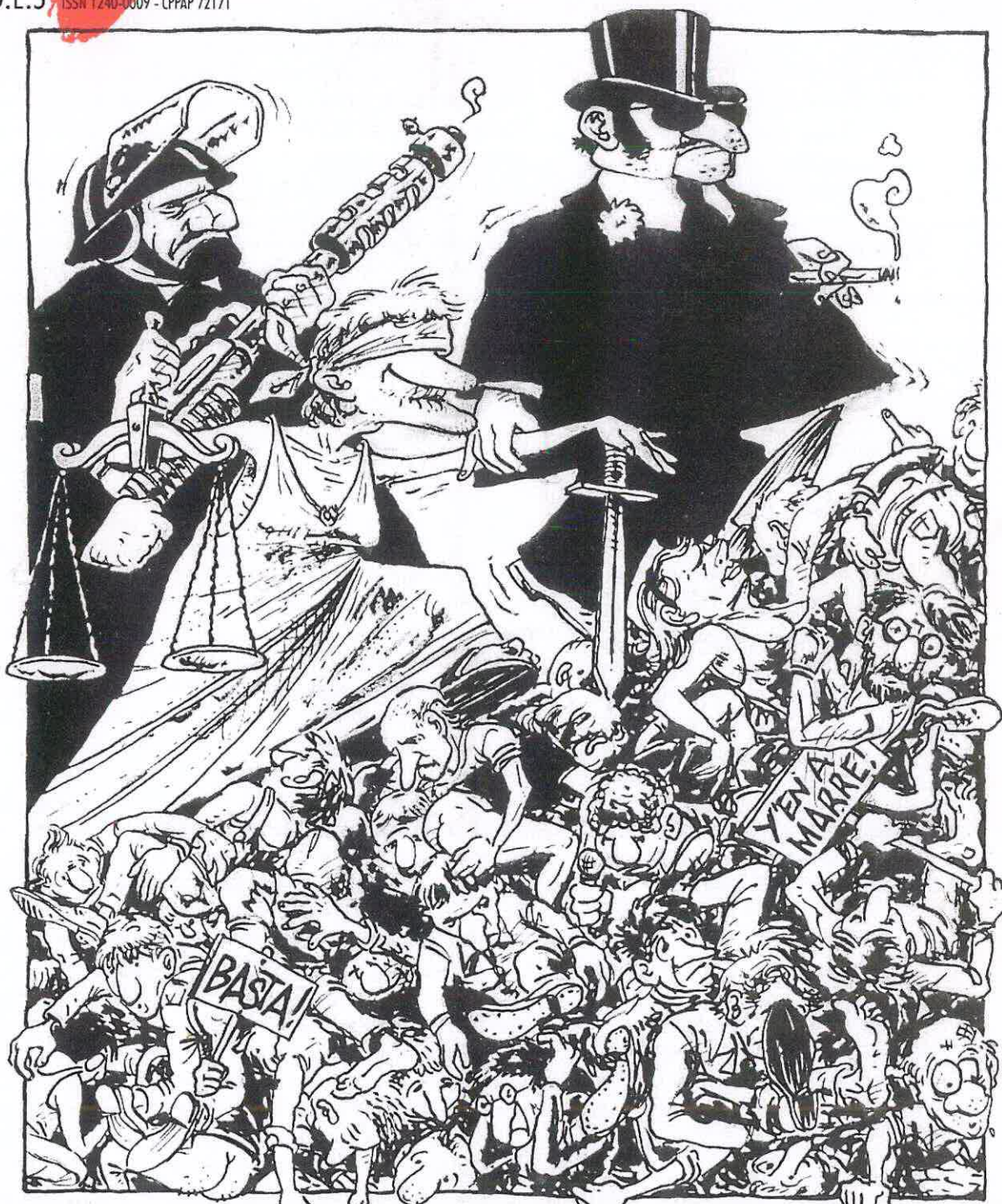


LE COMBAT SYNDICALISTE

Bimestriel Anarcho-syndicaliste de la CNT-AIT de Midi-Pyrénées

La lettre du C.D.E.S. ISSN 1240-0009 - CPPAP 72171

JUSTICE DE CLASSE



Où l'on parle de Daewo et d'Arcade. Nomatica, jeune et dynamique... Sécurité anti-Sociale. Non, la justice ne dysfonctionne pas. Quelques chiffres. Avec toi, Stéphanie. Déni de grossesse. Un dangereux fraudeur. On le matraque d'abord... Anarchosyndicalisme et représentativité (suite du débat). Terrorisme et pouvoir (réponse). Une armée, ça torture énormément. ...

N° 86 - Juin, Juillet, Août 2004 - 1.5 euros



Abonnement un an

Tarif normal :
7,5 euros
Abonnement de soutien :
15 euros ou plus
Libellez vos chèques à l'ordre de :
CDES, CCP 3 087 21 H Toulouse
et envoyez les à l'adresse ci-dessous

Pour contacter le journal Le Combat Syndicaliste

7, rue St-Rémésy
31000 Toulouse
Tél_Fax : 05 61 52 86 48

Les articles en ligne

Sur le site de la CNT-AIT de Toulouse :
<http://cnt-ait.info>

Secrétariat régional

CNT-AIT, B.P. 158
82001 Montauban cedex

Autres adresses

secrétariat de l'AIT

AIT, NSF boks 1977, Vika, N-0121 OSLO,
Norvège.

CNT, Bureau confédéral

B.P. 51142, 34008 Montpellier Cedex 1
<http://www.cnt-ait-fr.org>

UR Aquitaine : CNT-AIT, BP 8176, 64181
Bayonne Cedex. **UR Méditerranée** : CNT-
AIT, Vieille Bourse du Travail, 13 rue de
l'Académie, 13001 Marseille. **UR**
Normandie : CNT, BP 2010, 14019 Caen
Cedex. **UR Paris-Nord** : CNT, BP 352,
75526 Paris Cdx 11. **Rhône-Alpes** : CNT,
BP 223, 38405 St Martin d'Hères Cedex.

La Lettre du C.D.E.S.

ISSN 1240-0009 CPPAP 72171

Directeur J. Pastor IMP.SPE CNT.AIT

Le Combat Syndicaliste est rédigé,
réalisé et imprimé à titre militant par
des adhérents de la CNT-AIT, chômeurs
ou salariés, après leur journée de
travail. Nous tenons à remercier tous
ceux qui nous envoient des infos,
articles, coupures de presse, dessins ...
qui nous permettent d'enrichir la
rédaction.

Justice de classe

Quatre flics encagoulés surgissent en pleine nuit dans une cellule. Ils extirpent un homme de sa couchette, et le traînent, nu, jusqu'au couloir où il le font se mettre à genoux avec trois autres détenus, également nus, devant le directeur de la prison. Cela ne se passe pas en Irak, mais dans une prison française.

Deux gendarmes entrent calmement dans une chambre d'hôpital où une jeune femme attend, une perfusion au bras. Une infirmière arrache la perfusion. Ils lui disent poliment mais fermement de les suivre et la conduisent en taule. Son crime ? Avoir accouché seule chez elle, dans la détresse, dans la folie du déni de grossesse, avec un bébé mort. Cela ne se passe pas au Chili ou en Allemagne de l'Est au temps de la Stasi, mais à Toulouse un triste jour de mars. Elle voulait comprendre, se soigner, sortir de sa souffrance. La république la soigne à sa façon : en l'enfermant !

Dans ce numéro du Combat Syndicaliste, on a voulu parler de la prison, des geôles de l'État, qu'il s'habille en démocrate ou en colon. A Bagdad comme en France, l'ordre blanc règne à coups de terreur distillée comme des avertissements à la population. A Bagdad, on part en taule pour une moustache, une adresse, un lien de parenté, une dénonciation. Ici, on part en tôle pour un ticket de métro, un bout de chichon, un chèque sans provision, un accouchement en détresse. C'est la loterie. Toi, moi, lui ou elle, on peut du jour au lendemain se retrouver derrière les barreaux, soumis au bon vouloir d'une administration cynique et de son zélé personnel. Les accusés du procès spectacle d'Outreau en sont les dernières victimes médiatisées. "La justice, c'est pour les gros, hurlait à la caméra une dame à Outreau, nous les petits, on est traité comme rien !". Les Papon, Lefloch, Tarallo et consorts, commis de l'État ou vieux filous de banquiers vivent une riche et paisible retraite à l'abri d'une justice faite pour eux par leurs associés flics, juges, ministres et députés.

Plus de 60 000 personnes croupissent dans les prisons françaises : 1 taulard pour 1 000 habitants, au bon pays des droits de l'homme comme ils disent. Près de la moitié d'entre elles ne sont pas même condamnées, mais en attente de jugement.

La peine de mort est supprimée paraît-il ? 104 suicides en taule en 2001, 122 en 2002, 80 durant le premier semestre 2003 (dont 13 en quartier disciplinaire). A la prison de Seysses, inaugurée en janvier 2003, on recense déjà 7 suicides ou morts suspectes. La demande de mise en liberté de Joelle Aubron, membre d'AD, atteinte d'une tumeur au cerveau vient d'être une fois encore rejetée. La république ne coupe plus les têtes, elle les vide jusqu'à la mort lente.

La prison n'a jamais été ce que le pouvoir prétend : un moyen de justice, un rempart pour les démocraties. La prison est un des instruments de la domination, au même titre que l'armée, la marchandise ou les médias. Elle est faite pour briser les résistances, éliminer les récalcitrants à l'ordre établi, dissuader les opprimés de toute révolte. Elle est le lieu de l'arbitraire, de la négation de toute humanité, de toute dignité. Les photos d'Irak comme les shows médiatiques de Sarko n'ont pas pour objectif de rassurer le bon citoyen, mais bien davantage de distiller la terreur d'état. Il n'y a pas de démocratie d'État ! Il n'y a pas de justice d'État ! Il n'y a qu'une justice de classe. Combattons-là.

J.P.

Sécurité anti-Sociale

Bientôt l'été, c'est la saison des réformes impopulaires : l'an dernier, le gouvernement a saboté le système des retraites et ouvert la grande porte aux fonds de pension, cette année, c'est le tour de l'assurance maladie. Les syndicats, toujours si clairvoyants, nous avaient prévenus au moment des départs en vacances : pour la retraite, c'est foutu, mais pour la sécu, on va voir à la rentrée, ça va chauffer.

Résultat : rien, puisque le gouvernement attendait sagement l'été suivant (2004) pour réformer la sécu, les syndicats attendant tout aussi sagement le beau temps et le signal du gouvernement pour descendre manifester... ce 5 juin, juste avant les départs en vacances.

L'assurance maladie aurait une maladie chronique qu'on appelle le "trou". En 2003, ce trou était de 10,6 milliards d'euros, ce qui est sûrement beaucoup, mais bien moins que celui du budget de l'Etat, (57 milliards d'euros la même année). Mais apparemment, ce n'est pas grave. Ce qui est grave, c'est le trou de la sécu. Et c'est de notre faute à nous, qui consommons trop de médicaments et nous faisons faire trop d'arrêts de travail. A croire qu'on se prescrit nous-mêmes les médicaments et les arrêts de travail... Par contre, le chômage, la flexibilité et les salaires de misère qui vont avec, ou l'exonération des charges patronales, qui sont autant de recettes en moins pour l'assurance maladie, ça n'a rien à voir avec le trou. Ni que l'Etat, plus gros patron de France, ne paie pas à la sécu les charges qu'il lui doit. Que le patronat ne verse qu'une misère pour les accidents du travail et les maladies professionnelles, n'y est pour rien non plus. Non, le trou ne vient pas d'un manque de recettes, il vient d'un excédent de dépenses. Et ce ne sont ni les industries pharmaceutiques qui font de l'or qui sont responsables, ni les médecins qui prescrivent ; c'est le malade moyen, qu'il faut "responsabiliser" en le faisant payer toujours plus. Parce que lui, il paie déjà ses cotisations (il n'a pas le choix, on lui retient sur son salaire), il paie la CSG (un impôt qui va soi-

disant à la sécu), il paie le "ticket modérateur" (ce que la sécu ne lui rembourse pas), à l'hôpital, il paie le "forfait journalier" (qui n'a cessé d'augmenter depuis sa création), mais ça ne suffit pas, alors il faut le faire payer encore plus, en espérant qu'enfin il comprenne que c'est pas bien de compter sur la collectivité pour se soigner quand il est malade. Donc, pendant que les malades seront moins remboursés pour les responsabiliser, les médecins qui ne prescrivent pas trop de médicaments et ne font pas trop d'arrêts de travail auront droit à une prime supplémentaire ; les retraités vont voir leur CSG augmenter (normal, les vieux, c'est tout le temps fourré chez le médecin) ; le ticket modérateur, qui varie déjà sur les médicaments, va devenir variable aussi sur les

ET POUR
LE RECRUTEMENT
D'INFIRMIERES

LA
DOSE
HOMÉOPATHIQUE



consultations, mais rassurons-nous, les mutuelles et les assurances vont aussitôt nous proposer le complément, moyennant finances ; et puis on va informatiser nos faits et gestes : les assurances privées choisiront leurs assurés et feront payer en fonction "du risque". Quant à l'hôpital, qui coûte décidément trop cher, il sera

financé "à l'acte". Les cliniques privées feront beaucoup d'actes peu coûteux pour elles et laisseront les actes lourds et coûteux aux hôpitaux publics.

La France consacre 9,5% de son PIB (produit intérieur brut : c'est les richesses) aux dépenses de santé, contre 13,9% aux USA (un exemple au hasard). Quant à l'efficacité, d'après l'OMS (organisation mondiale de la santé), la France serait au premier rang et les USA au 37ème rang. Mais cela n'a sans doute rien à voir avec le fait qu'aux USA, la couverture sociale soit privatisée. La collectivité assure une couverture de base sensée permettre de ne pas crever dans la rue, pour le reste, adressez-vous aux assurances privées. C'est en gros ce que veut le gouvernement : que la sécu assure une couverture minimale et que tout le reste soit assuré par le privé.

Bien sûr, le système de santé actuel est très loin d'être parfait, il ne le sera que quand les soins et les médicaments seront gratuits (payés par la collectivité), quand le profit sur la maladie et la souffrance (comme sur tout le reste)

sera aboli, quand les forts prendront en charge les plus faibles. En attendant, on assiste à sa démolition, qui est en marche depuis long-temps, mais se poursuit en s'accélé- rant. C'est ce que vont vivement dénoncer les syndicats, qui seront révoltés le 5 juin prochain, et peut-être même jus- qu'aux vacances. La

privatisation de la sécurité sociale devrait les révolter plus que ça, vu que ce sont encore eux qui gèrent cet énorme pactole, plus gros que le budget de l'Etat. Sans doute savent-ils exactement contre quoi ils sont en train de l'échanger...

Gisèle

Où l'on reparle de Daewo et d'Arcade

La lutte des classes, c'est-à-dire l'affrontement continu entre les intérêts des exploités et ceux des exploités, serait un "concept ringard". D'ailleurs, elle aurait carrément disparu. Alors, pourquoi tant de répression contre les travailleurs ?

Bien qu'ils encaissent les coups les uns après les autres, bien que beaucoup d'entre eux aient été mis KO par des décennies d'illusions trahies (par la gauche) et de luttes sabotées (par les syndicats), la lutte est toujours prête à reprendre. C'est d'ailleurs pour cette raison, pour écraser toutes les velléités de révolte dès qu'elles apparaissent, pour maintenir sur les travailleurs une pression permanente, que la répression patronale -qui reçoit systématiquement l'aide des forces répressives de l'État- est toujours aussi féroce.

Ainsi, à Cannes, les intermittents ont été sauvagement agressés par la police alors qu'ils occupaient pacifiquement un cinéma. La provocation policière était tellement grossière, tellement évidente, que le Préfet s'est senti obligé de présenter des excuses. Mais le message était clair : la matraque policière est toujours à la disposition des patrons, qu'ils soient du spectacle ou des autres industries.

A Longwy, vous vous souvenez peut-être que les travailleurs licenciés de Daewo avaient commencé, fin 2002, à occuper leur usine. Un mystérieux incendie (fort bien tombé pour la direction) avait mis fin à cette occupation et un ouvrier Kamel, membre de la CGT (ulcgtlongwy@worldonline.fr) avait, à l'issue d'une enquête des plus courtes été mis en prison. La criminalisation des travailleurs en lutte est elle aussi, de tout temps, une arme du patronat. Au moment des faits, une forte solidarité s'était exprimée avec Kamel. Aujourd'hui que la première émotion est retombée et que le procès est annoncé pour les 21 et 22 juin 2004, l'État et le patronat espèrent que l'élan de solidarité se sera émoussé avec le temps.

La lutte des femmes de ménage du groupe ARCADE, à Paris, est encore dans les mémoires. Ces femmes africaines ont mené une grève opiniâtre et courageuse pendant onze mois, s'auto-organisant et créant autour d'elles un véritable réseau de solidarité. Mais la direction, obligée de capituler et d'accepter leurs modestes revendications, n'a rien oublié non plus. Elle tient sa vengeance : Faty, (fatysolidarité@hotmail.com) qui était une des initiatrices de cette lutte vient d'être licenciée pour "...abus d'utilisation des heures de délégation syndicales". Ces heures de délégation (accordées aux sections syndicales représentatives, et présentées par certains comme indispensables à l'action syndicale) servent

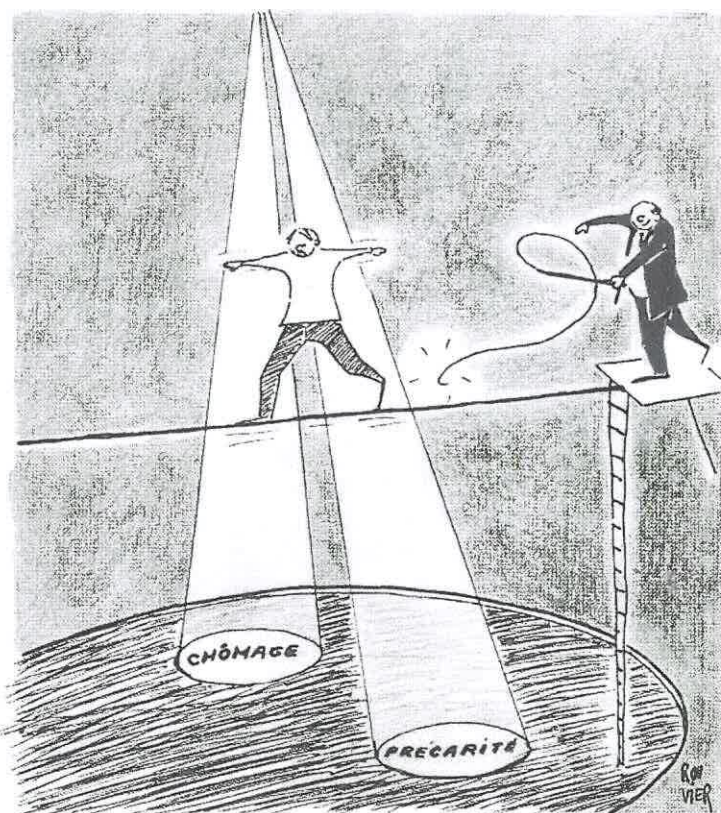
directement de justification pour licencier une travailleuse trop remuante. Une fois de plus, c'est bien la preuve que quand les patrons font mine de concéder des "avantages" syndicaux, ils ont toujours en arrière pensée soit de s'en servir pour nous contrôler (en achetant les délégués) soit de retourner la réglementation contre nous.

Ces deux derniers cas sont significatifs. Depuis des années, la CNT-AIT dénonce l'impasse dans laquelle le "droit syndical", la "représentativité", les "délégués" conduisent le mouvement ouvrier.

Faty, Kamel, comme beaucoup d'autres avant eux, font personnellement les frais de cette politique de collaboration. Je pense qu'il faut leur apporter un véritable soutien, car, c'est sûrement de bonne foi qu'ils sont tombés dans le piège. En effet, il n'a pas dû manquer autour d'eux de permanents syndicaux, des politiciens et autres embrouilleurs. Suivant les "conseils" de ces derniers, ils ont quitté les chemins de l'auto-organisation, de l'action directe, de la lutte en réseau, de la solidarité horizontale qui avaient fait leur force et permis d'imposer leur lutte face au patronat. Mais ils sont certainement capables de les retrouver. Car l'expérience qu'ils sont en train d'acquérir ne peut que rejoindre celle qui a été la nôtre.

Oncle Tom

ENTRE CHÔMAGE ET PRÉCARITÉ: FLEXIBILITÉ



Créée en 2000, Nomatica est devenue leader en France et en Europe de vente en ligne d'appareils photo et vidéo numériques. La croissance économique exceptionnelle (3 millions d'euros en 2000, 12,7 millions pour 2001, soit une augmentation de plus de 300%) a permis son introduction en bourse en 2001. Sa progression constante lui permet de figurer parmi les rares start-up françaises bénéficiaires. Nomatica associe à ses prix un service qualitatif haut de gamme : service achats interne, télé-commerciaux multilingues, SAV (service après-vente) intégré.... 170 actionnaires investissent dans la société. (Pour plus d'informations : www.nomatica.com). Nomatica a réalisé un chiffre d'affaires de 54,5 Millions d'euros (chiffres non audités) pour l'exercice 2003/2004 clos au 31 mars 2004, soit une augmentation de 83.5%. Cette année, la société a réalisé une moyenne de 800 transactions par jour, soit 2 tonnes de matériel expédié et près de 200.000 euros de commandes quotidiennes. Nomatica fait partie des 5 sites Internet de vente par correspondance les plus rentables d'Europe.

Nomatica jeune et dynamique... moderne et sauvage.... capitaliste (et anti-sociale)

Un tableau formidable dans le meilleur des mondes, n'est-ce pas ? Quels employés heureux que ceux qui ont la chance de travailler dans cette superbe société !!! Essayons de traduire.

A en croire ses dirigeants, Nomatica est une société jeune, dynamique en pleine croissance et qui réalise un très bon chiffre d'affaires. Mais Nomatica, c'est avant tout une exploitation de l'homme par l'homme, un capitalisme moderne ("jeune et dynamique", comme ils disent). Cette société formidable se fonde sur le personnel dont près d'un tiers sont des stagiaires sous-payés. Ils sont évidemment poussés à faire plus de travail que des employés en contrat. La majorité des salariés est très jeune. La moyenne d'âge ne dépasse pas 27-30 ans. Pour beaucoup, il s'agit du premier emploi. Une grande majorité vient de l'étranger ou se trouve dans une situation personnelle précaire visible dès le premier coup d'œil sur leur CV. Ils connaissent peu la loi française (ou ne connaissant pas la loi tout court). Ils sont donc sans aucune expérience et se trouvent démunis face à l'arrogance de la direction qui impose un règlement et des mesures de loin abusives. Les jeunes, dont beaucoup ressentent une profonde solitude loin de leur pays (ou en raison de leur situation personnelle) ne savent souvent pas qu'abus il y a et qu'il est nécessaire d'agir face à tant d'insolence et de mépris. (Exemple : la majorité des notes de service commence par le militaire "Il est interdit de...", "Il est obligatoire de..." sans aucun souci de politesse).

Seules quelques rares personnes tentent de contester et d'évoquer au moins les lois en vigueur (et notamment le fait que l'exterritorialité ne s'applique point à Nomatica et que son "règlement" bidon et les notes de services ne priment pas sur la loi française) mais elles se retrouvent rapidement mises "au placard", intimidées ou alors tout simplement dehors. On leur explique avec toupet que Nomatica est une société à part avec une mentalité bien à elle (sic!) et qu'il ne faut surtout pas s'attendre à ce qu'elle fonctionne comme les autres entreprises (traduction: il n'est pas normal d'appliquer le Code du Travail à Nomatica). Face aux stagiaires sous-payés, ceux qui sont payés au SMIC ou juste au-dessus doivent se considérer comme heureux. Mis à part quelques cadres, le petit personnel n'est point classé ni payé suivant la grille salariale de la Convention Collective que Nomatica a pourtant signé et à laquelle la direction fait appel dès que ça l'arrange (notamment pour le travail certains jours fériés). Pour être plus limpide,

je citerai un exemple. Des personnes possédant un niveau plus élevé que le niveau BAC+2, à qui on demande d'employer leurs connaissances en informatique, en administration, en gestion ou en droit (compétences qui ne sont point innées), de parler au moins une langue étrangère et de travailler en situation de stress continu, sont classées à un des niveaux et échelons les plus bas de la grille des salaires. De l'autre côté, certains petits responsables peu compétents et pas vraiment travailleurs (mais sachant distiller "le mot qu'il faut à qui il faut et quand il faut", et surtout dénoncer ceux qui auraient osé contester l'ordre établi), reçoivent des rémunérations infiniment plus importantes, sans rapport au travail effectué.

Nomatica connaît une expansion formidable, rachète les sites Internet européens et investit à tout va dans son développement et pour le bonheur de ses actionnaires. Tout en oubliant ceux qui constituent la base de cette magnifique évolution. Par exemple, au printemps 2003, les salariés se sont retrouvés débordés par l'énormité du travail, poussés à faire des heures supplémentaires non comptabilisées, non mentionnées dans le bulletin de paie, non payées et même pas récupérées en jours libres. Les jeunes ambitieux -ou tout simplement naïfs- ont cru à la bonne parole des responsables demandant : "Surtout travaillez sans compter, montrez-nous de quoi vous êtes capables et nous saurons nous montrer généreux à Noël". On évoquait une augmentation de l'ordre de 10-15 % et des primes. Les jeunes étaient enthousiastes. A Noël, la majorité d'entre eux n'a même pas vu l'ombre d'une prime (certes, les employés de longue date ont eu droits à des appareils numériques peu fiables que Nomatica peut acheter à un prix insignifiant en Asie). Les responsables ont évidemment obtenu leur satisfaction en euros. En ce qui concerne l'augmentation des salaires du personnel, la direction

avouait sa "tristesse" de devoir repousser la date fatidique au mois d'avril.

Mais, le printemps arriva enfin !!! Et certains parmi les simples employés ont vu augmenter leur salaire d'environ ... 2% ! (ce qui représente environ 15 à 20 euros net). La Direction des Ressources Humaines est venue quasiment pleurer sur notre épaule car elle n'avait pas de budget (la pauvre !) pour pouvoir augmenter davantage les salaires. Juste un rappel de ce que nous disions au début de cet article : Nomatica a réalisé un chiffre d'affaires de 54,5 millions d'euros pour l'exercice 2003/2004 soit une augmentation de 83,5%.... A l'évidence, les salariés ont été oubliés, tout comme leur travail "bénévole" dont Nomatica et les actionnaires ont pu bénéficier....

Bien sûr, quelques rares personnes mieux loties (lisez : bien en vue de la direction), sans avoir énormément travaillé l'année dernière, ont vu leur salaire presque doubler. Mais peut-être que faire de la délation et rester après les heures de travail à papoter avec la direction, doit être considéré comme un travail. Dans ce cas, je vous fait mes excuses les plus plates. Visiblement je n'ai rien compris au système ...

Les employés de certains services sont relativement solidaires, et on peut dire qu'ils en ont bien besoin, vu les méthodes de flicage employées par certains "petits chefs" résolus à garder fermement leur place.

Récemment, j'ai appris l'existence des fichiers informatiques sur les "anomalies des employés", comptabilisant toutes les erreurs commises (ou pas) par certains salariés "gênants", sans que ces derniers en soient avertis ni qu'on leur ait demandé des explications ou une solution éventuelle. On y notifie et amplifie les erreurs facilement réparables, que tout un chacun commet quotidiennement (les responsables compris), surtout en situation de stress. Et le "rédacteur" -la responsable- y ajoute gracieusement les solutions "miraculeuses" qu'elle a pu y apporter en émettant des avis du genre "employé non indispensable au service". On oublie dans ces "fichiers" la part de responsabilité capitale de ladite responsable qui délègue aux employés une part importante de SON travail. Elle se limite à rédiger "les procédures", les dits "fichiers", à faire des réunions et à chercher à nous diviser (pour mieux régner) par des rumeurs mensongères sur les uns et sur les autres, et par des promesses distribuées à quelques uns (et jamais tenues).

La société cherche visiblement à réduire les effectifs sous contrat (alors que l'on prétend vouloir embaucher 50 nouvelles personnes). Toutes les méthodes semblent bonnes pour se débarrasser de ceux qui, au fur et à mesure, deviennent "vieux", aigris et contestataires. Il s'agit de pousser à la faute ou à la démission, de convaincre que c'est nous qui avons un problème et qui n'avons surtout rien compris à la bonne marche d'une société jeune et dynamique.... C'est vrai que l'on ne comprend rien au bonheur égoïste des actionnaires.

J'ai pu constater aussi l'énorme mascarade que sont les élections professionnelles puisque ce sont les supplétifs de la direction et de la DRH qui ont été présentés avec faste et élus délégués du personnel, la DRH se nommant par la même occasion la présidente du Comité d'Entreprise. Parmi les "délégués du personnel" en place actuellement, personne n'est venu voir les salariés pour demander leur avis sur des mesures à mettre en place pour améliorer la vie dans l'entreprise, les suppléants de la DRH se limitant à faire de la communication et d'annoncer aux autres les décisions de la direction.

Le mois dernier, les salariés de l'entreprise devaient enfin signer la version valide de leur contrat (les premiers contrats étant faits de manière incompétente et ne répondant pas aux exigences légales). Cependant, ce nouveau contrat, sans préciser clairement les tâches effectives de

l'employé, impose une flexibilité et une souplesse extrêmes. On pourrait ainsi changer de poste, de service à tout moment, sans changer l'échelon, le salaire ni le contrat de l'employé. On pourrait demander de venir travailler à n'importe quelle heure de la journée et n'importe quel jour de la semaine. Tout ceci sans que la classification et la grille des salaires de la Convention collective dont relève Nomatica soient prises en compte.... Un contrat parfait pour le patronat et pour le sacro-saint capital de l'entreprise.

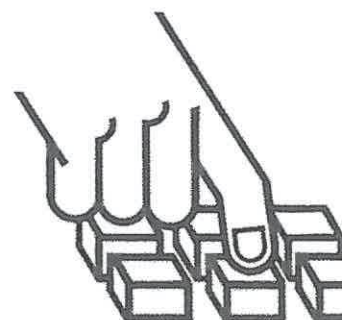
Un grand nombre de personnes ont refusé de signer cet amas d'articles parfois contradictoires voulant nous mettre encore plus en situation d'esclaves

"On reproche même aux employés le manque de reconnaissance ..."

bénévoles. Certains des employés semblent bien décidés à se battre et à ne pas se laisser faire. Mais combien de temps tiendront-ils face à la pression et dans un pays dominé par la culture MEDEFiste ? Beaucoup d'employés "cherchent ailleurs" -dégoûtés du mépris de la direction-, d'autres décident de faire le "minimum visible nécessaire" tout en restant à Nomatica, démotivés par sa politique sociale.

Et aujourd'hui, certains responsables s'étonnent, cherchent des raisons de la morosité des travailleurs, du manque de motivation, des retards accumulés.... On reproche même aux employés le manque de reconnaissance (sic!) face à tant de bonne foi (sic!) de la direction qui ne semble point se poser la question de savoir comment ses salariés paient leurs factures ni comment ils vivent.

ciriH de la Monte





Non, la justice ne dysfonctionne pas

Les journaux n'ont même pas donné son nom. Tout ce qu'on sait, s'est qu'il est mort en prison, de misère psychologique, en préventive, où il n'aurait jamais dû aller. Odile a eu plus de chance, si l'on peut dire : infirmière scolaire, elle a été virée de l'Éducation nationale, on lui a arraché ses enfants et on les a placé. Son aîné ne l'a pas supporté, il a fait une tentative de suicide gravissime, en avalant des lames de rasoir. Bien sûr, elle aussi a été embastillée. Alain, son conjoint est ruiné, il répète sans cesse "Ce qui m'est arrivé peut vous arriver demain". Roselyne, la boulangère ambulante ne peut plus travailler. Karine n'a pas eu le droit de voir son fils pendant deux ans.

Odile, Alain, Roselyne, mais aussi Pierre, Dominique, Franck, Sandrine, Daniel... au total 13 personnes traînées aux Assises. Elles ont perdu leur travail ou leur foyer, parfois les deux. Elles ont été montrées du doigt par la justice, jetées dans les immondes prisons de la République, salies par la presse. Pour rien.

La justice les a détruit psychologiquement, a fait exploser leur vie, celle de leurs enfants, celle de leurs proches. Strictement pour rien.

Que la justice arrive encore à en condamner quelques uns pour sauver la face ou qu'ils soient tous relaxés, l'abominable spectacle judiciaire d'Outreau apporte un démenti cinglant à la minorité qui pense encore qu'elle peut avoir "confiance dans la justice de mon pays". Chaque jour qui passe démontre en effet la légèreté coupable des magistrats qui ont brisé tant de vies. Chaque jour qui passe prouve que chacun d'entre nous, sans raison, peut-être broyé par la justice.

Mais qu'on ne parle pas de "dysfonctionnement". Ce que montre Outreau, c'est le fonctionnement habituel, normal pourrait-on écrire avec juste une dose de cynisme, de la justice. Outreau, c'est juste un agrandissement, comme avec une loupe, qui montre combien la justice est sans pitié pour la "France d'en bas" ; alors que tant d'autres affaires montrent combien elle met d'acharnement à protéger les privilégiés.

La crédibilité d'un témoignage n'est pas fonction du témoin mais de l'accusé

Quand deux policiers confirment qu'un Procureur était présent dans un acte essentiel de procédure, contrairement aux déclarations de ce dernier, quand un restaurateur confirme que, oui, il a bien vu ce même

procureur avec une des principales victimes de proxénétisme dans l'affaire dans l'affaire dont il est question... tout ceci est balayé d'un revers de manche. Au pire ce ne sont que mensonges, au mieux (quand il s'agit de policiers) de troubles de mémoire. En tout cas, la justice n'en tient aucun compte, le Procureur peut continuer à requérir des peines exemplaires au nom de la morale et du peuple français, et les victimes les plus gênantes se retrouvent mises en examen pour "faux témoignage".

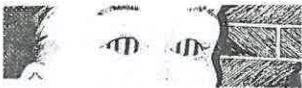
Mais, si le dernier des flics accuse un pauvre bougre de rébellion, alors là, il est crû sur simple parole.

Mais quand de malheureux enfants, traumatisés par le drame que leur ont fait vivre leurs parents et sous influence, accusent n'importe qui, crac, les suspects sont jetés aux oubliettes pour trois ans. Que conduit dans un super marché, un des enfants d'Outreau "reconnaisse" en série des clients inconnus comme ses violeurs ; qu'un autre ou le même désigne nommément comme un violeur supplémentaire un malheureux hydrocéphale, incapable de se déshabiller seul et de plus totalement impuissant, n'y change rien. Que les contradictions et les fausses reconnaissances se multiplient, tout cela est sans importance. Au trou, les innocents. Pour les gens modestes, pas de présomption d'innocence.

Quand il n'y a pas de preuves matérielles, ça fait rien ; quand il y en a, ça fait rien non plus

A Outreau, les déclarations des accusateurs étaient affirmatives : pendant les partouzes on faisait des vidéos, des photos pornos. D'ailleurs Daniel tenait un sex-shop. Il devait se faire bien des sous avec tout ça. Mieux encore, des rapports sexuels avec des animaux étaient imposés aux enfants et une petite fille ajoute qu'elle a été violée "par devant". Comble de l'horreur, une autre fillette (ce point est extrêmement variable selon les versions et les moments) avait été tuée, mise sous un lit, puis enterrée au bas de l'immeuble... Où sont les photos, le corps, les animaux ? Envolés ! Aucune trace, aucune preuve matérielle. Envolé, le sex-shop de Daniel. Il n'a jamais existé. Daniel est serrurier. C'était facile à vérifier. Mais ça fait rien, en tête, le Daniel. Et les photos, avec les partouzards, où sont-elles ? Envolées ! Et les films vidéo, avec les enfants et leurs tortionnaires ? Envolés eux aussi. Rien, on n'a rien retrouvé ; des perquisitions en série n'ont rien ramené.

SUITE PAGE 8



Il n'y avait rien. Et la petite fille violée ? L'expertise montre qu'elle est toujours vierge. Quant à celle qui a été tuée, on n'a pas trouvé une goutte de son sang sous aucun lit et encore moins son corps. Pas plus qu'on n'a retrouvé le moindre poil d'animal là où il fallait pas. Rien. Aucun élément matériel. Ah ...si... un concernant Alain : son coiffeur a déposé sous serment qu'Alain avait changé de coiffure ! Ça, pour la police, c'est une preuve solide, une vraie. A l'audience, les photos "avant" et "après" ont été projetées : Alain avait les cheveux plus courts de deux centimètres. Au trou, Alain. A Outreau, on est allé "préventivement" en prison pour une coupe de cheveux.

Mais Maurice a échappé à la prison pendant très longtemps. Pourtant, lui, il avait laissé des quantités de traces écrites de ses forfaits : nommé numéro deux de la Préfecture de la Gironde, après avoir prêté serment d'allégeance au maréchal Pétain, Maurice Papon a eu en effet sous sa responsabilité le service des "questions juives", chargé de préparer les rafles des juifs apatrides. Quelques semaines après sa prise de fonction, 447 juifs dont 73 enfants de moins de seize ans étaient expédiés vers la mort. Ce n'était que le début de la sinistre histoire de Papon. Les documents administratifs irréfutables abondent. Et alors ? Il aura fallu plus d'un demi-siècle pour que, talonnée par les victimes, la justice daigne en tenir un tout petit peu compte.⁽¹⁾

Enquête : à charge pour les uns, à décharge pour les autres

En droit, l'instruction doit être à charge et à décharge. Dans la réalité, pour les uns elle est dans un sens, pour les privilégiés dans l'autre. A Outreau, c'est bien sûr à charge que ça s'est passé : les enfants n'ont jamais été confrontés avec ceux qu'ils accusaient, les actes d'instruction demandés par la défense ont été refusés, les multiples incohérences du dossier ont été "oubliées". Et Fabrice Burgaud, le magistrat instructeur a obtenu une brillante promotion au parquet de Paris, section antiterroriste !

Pour Papon, l'instruction était à décharge : les tonnes d'archives apportées par les plaignants étaient toujours jugées insuffisantes par la justice. Il en a fallu, des

vérifications ! Dans l'affaire Alègre, c'est encore plus fort, c'est carrément de l'instruction défensive ! Les preuves sont carrément niées. Deux exemples : quand on trouve le corps de Martine Matias dans son appartement incendié, il y a du sang un peu partout. Son soutien-gorge, déchiré, est retrouvé dans le couloir de même que des restes d'arme de poing. Le corps, carbonisé, est arqué en arrière exactement comme si les poignets avaient été attachés aux chevilles dans le dos. L'autopsie retrouve des traces de brûlures électriques dans l'anus, des traces de chloroforme dans l'estomac et dans la plèvre La justice décide que c'est un suicide par ingestion de médicaments, des traces de somnifère étant trouvées dans son sang.

Deuxième exemple : le corps de Valérie Tariotte est retrouvé ligoté sur son lit. Ses mains sont liées sur le bas ventre. Elle a un tissu enfoncé dans sa gorge, un autre dans sa bouche et un troisième bâillonne ses lèvres. Des empreintes digitales de Patrice Alègre sont retrouvées sur un objet lui appartenant.⁽²⁾ La justice conclut tout aussi imperturbablement au suicide. Les preuves matérielles les plus flagrantes n'existent plus quand du beau monde est en cause !

Faux et vrais malades

Et si par cas, malgré cette série impressionnante de protection il arrive que la justice soit contrainte par l'opinion de condamner un de ces messieurs, il ne reste pas longtemps en prison. La moindre démangeaison cutanée ou un vieux rhumatisme deviennent autant d'affections graves imposant une libération. Cela fera deux ans à la rentrée, le soi-disant grabataire Papon quittait sur ses deux pieds la prison. A ce jour, il est toujours en pleine forme. Le Floch-Prigent, Sirven sont également sortis. A ce jour, ça va aussi pour eux. Quant aux autres, aux véritables malades, ils continuent à croupir derrière les barreaux. Moins de 90 d'entre eux ont bénéficié d'une libération. Beaucoup pour mourir quelques jours après.

Fred

1. Bernard Violet, "Le dossier Papon", Flammarion, 1997.

2. Michel Roussel, "Homicide 31, au coeur de l'affaire Alègre", Denoël 2004

La politique sécuritaire de Sarkozy et compagnie n'est pas qu'un jeu de déclarations spectacles dans des shows télévisés : elle a une réalité. Début mai 2004, le nombre de détenus était de 62 902 personnes pour 49 000 places déclarées. Au premier août 2002, il

y avait 55 879 détenus dans les prisons françaises, et en août 2001, 50 356. Ainsi, entre le 1er août 2001 et le 1er mai 2004, la population carcérale française s'est accrue de plus de 24%. Et prévoyant ses nouveaux tours de vis, l'État met les bouchées doubles pour accroître encore le nombre de prisons : 679 millions d'Euros pour rénover ou construire de nouvelles

prisons, dont 7 millions pour la création de quartiers pour mineurs, et 1 525 postes pour l'administration pénitentiaire dont plus de 1 200 postes de matons. Un habitant sur mille dort en taule. 30% des condamnés majeurs ont moins de 25 ans, et 6% étaient mineurs au moment des faits. En janvier 2000, on recensait 60 femmes et 1550 hommes de plus de 60 ans derrière les barreaux. 30% des détenus sont classés comme toxicomanes et 10% sont déclarés en entrant comme souffrant de troubles mentaux. 70% des prisonniers vivent à 2, 3 ou 4 détenus dans une cellule de 9m².

#



LE 27 MARS 1997, TU ÉTAIS À MES CÔTÉS. CE JOUR-LÀ, MARC ROURRAGUÉ, LE PROCUREUR QUI PEU AUPARAVANT INVITAIT CHEZ LUI UN TUEUR EN SÉRIE POUR BOIRE L'APÉRITIF, ME TRAITAIT DE VOYOU. POUR UNE SOMBRE HISTOIRE DE DOIGT TORDU SUR UN POLICIER DE LA RAC IL DEMANDAIT CONTRE MOI DOUZE MOIS DE PRISON ET DEUX ANS D'INTERDICTION DU TERRITOIRE DE LA HAUTE-GARONNE. À 20 ANS, TU FAISAIS DONC CONNAISSANCE AVEC LES PARADOXES DE L'INSTITUTION JUDICIAIRE. ET, COMME CELA, DEPUIS 1995, TA PRÉSENCE DISCRÈTE A APPUYÉ LES COMBATS DES PLUS DÉMUNIS.

PUIS, NOUS AVONS EU UN ENFANT, PEUT-ÊTRE CELA A-T-IL DÉCLANCHÉ QUELQUE CHOSE, PEUT-ÊTRE PAS, JE NE SUIS PAS PSYCHIATRE, LE FAIT EST QUE TU ÉTAIS MALADE, QUE TU SOUFFRAIS ET QUE PERSONNE N'A RIEN VU. JUSQU'À CE JOUR TERRIBLE D'UN AUTRE ACCOUCHEMENT, SOLITAIRE ET EFFROYABLEMENT DOULOUREUX, AU COURS DUQUEL TU AS PERDU L'ENFANT QUE TU PORTAIS. JAMAIS DE MA VIE JE N'AVAIS APPELÉ LE SAMU. C'EST CE QUE J'AI FAIT EN REVENANT DU TRAVAIL. ET J'ÉTAIS LOIN DE ME DOUTER EN TE RETROUVANT COMATEUSE ET EXSANGUE QUE DES SERVICES D'AIDE MÉDICALE D'URGENCE À LA PRISON IL N'Y AVAIT QU'UN PAS.

TU ÉTAIS EN SOUFFRANCE, TU AS VÉCU UN DRAME ÉPOUVANTABLE, ET LA SOCIÉTÉ TE MET EN PRISON.

CAR LA SOCIÉTÉ, ELLE SE RÉSUME À PAS GRAND CHOSE. PENDANT QUE TU ÉTAIS EN RÉANIMATION ET MOI PLACÉ EN GARDE À VUE, UN JOURNALISTE A FAIT LES CANCANS DU COMMISSARIAT, UN AUTRE A PRIS NOTRE MAISON EN PHOTO. ILS ONT VOLÉ NOTRE DOULEUR POUR LA TRANSFORMER EN UN SORDIDE FAIT DIVERS. QUELLE BONNE CHOSE, POUR LE PETIT COMMERCE, QUE CE FRISSON QUI A DÛ PARCOURIR L'ÉCHINE DU LECTEUR À L'ÉVOCATION DU "MYSTÈRE" DE LA MACHINE À LAVER. AVANT DE T'ABANDONNER À LA MORT, TU AVAIS COUCHÉ TON PREMIER ENFANT ET CACHÉ LE DEUXIÈME. MAIS ICI LE THÈME VENDEUR ÉTAIT TROP BEAU POUR QU'ON S'AMUSE À LE DÉMYSTIFIER.

VOILÀ POUR LES MÉDIAS, LES AUTRES TU LES CONNAIS AUSSI. DE NOS JOURS, QUAND ON MET LES PIEDS DANS UN PALAIS DE JUGEMENT ON DOIT SAVOIR QUE L'ON VA PERDRE UN MORCEAU DE SOI. CONFRONTÉ À CETTE CHOSE LE PLUS SAGE SE PRÉPARE TOUJOURS AU PIRE, CAR IL SAIT QUE L'INNOCENCE, L'IRRESPONSABILITÉ, LA MALADIE Y SONT PRIS MOINS EN COMPTE QUE LES RELATIONS.

TOI, TU N'AS PAS DE RELATIONS, TU AS DES GENS QUI T'AIMENT, ET EN PREMIER LIEU UN PETIT GARÇON DE TROIS ANS QUI SOUFFRE DE TON ABSENCE. ET SI TU RESTES DEBOUT DU FOND DE TA GÉOLE, C'EST PARCE QUE TU SAIS BIEN QU'À LA LONGUE L'AMOUR, L'AMITIÉ ET LA SOLIDARITÉ FINISSENT TOUJOURS PAR TRIOMPHER DE LA FORCE.

OLIVIER

DÉNI DE GROSSESSE

Le "dénier de grossesse" véritable question de santé publique, est parfaitement négligé, comme tant d'autres problèmes par les autorités sanitaires. Il se définit comme le fait pour une femme enceinte de ne pas avoir conscience de l'être.

Une des premières descriptions en a été faite dès le XIX^{ème} siècle par un disciple d'ESQUIROL, qui, avec PINEL figure parmi les fonda-

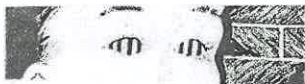
"... selon les différentes études, le déni de grossesse (partiel ou total) touche 2 à 3 grossesses pour mille. De 600 à 1 800 femmes sont victimes de ce syndrome chaque année."

teurs de la psychiatrie en France. Jusqu'à eux, ce type de malades, assimilés à des simulateurs ou à des délinquants (et antérieurement encore, à des sorciers) étaient emprisonnés, enchaînés (au sens propre), battus. ESQUIROL et PINEL réussirent à mettre fin aux violences les plus brutales, que les malades mentaux subissaient. Mais on mesure encore aujourd'hui encore

le chemin qui reste à parcourir ! Avec les progrès de la psychiatrie cependant, le "dénier de grossesse" fait maintenant partie des pathologies bien connues.

Une étude française récente menée pendant sept ans auprès de 2 550 femmes dans des maternités du Nord permet d'éclairer ce qu'est le déni. Les auteurs ont observé 56

SUITE PAGE 10



cas. Près de la moitié des femmes victimes d'un déni a déjà été mère. Tous les milieux sociaux sont concernés et ces femmes ont entre 14 à 46 ans. Leur corps ne présente pas ou peu de signes de grossesse : elles ont des règles ou des saignements génitaux, elles n'ont pas pris de poids ou pratiquement pas ... L'entourage le plus proche ne perçoit rien, alors que des personnes qui ne voient la femme qu'épisodiquement peuvent parfois s'en apercevoir. Les médecins eux-mêmes peuvent s'y tromper. Ainsi, plusieurs de ces femmes, alors qu'elles étaient enceintes, ont consulté pour des douleurs ou des malaises. *"un tiers d'entre eux ont évoqué des troubles intestinaux ou urinaires... Ils n'ont pas posé l'hypothèse d'une grossesse ou ont envisagé une grossesse débutante alors qu'elle était à son terme"* conclut cette étude.

Même si pour un certain public ignare et moralisateur *"la femme est prise pour une dissimulatrice et une menteuse"*, sur le plan médical, la seule difficulté qui demeure à ce jour pour les spécialistes est l'absence de modèle théorique général explicatif. Cette situation n'est cependant pas exceptionnelle en médecine. Enfin, le déni de grossesse touche 2 à 3 grossesses pour mille. De 600 à 1 800 femmes sont donc victimes de ce syndrome chaque année. Pour la moitié d'entre elles le déni se poursuit jusqu'à l'accouchement, et quelques dizaines sont confrontées au drame de la mort de leur bébé.

REANIMATION NECESSAIRE DANS 5 A 10 % DES CAS

En effet, faute d'une hospitalisation d'urgence, le déni total de grossesse aboutit à un accouchement dans des locaux inappropriés, le plus souvent dans la solitude. Les risques potentiels de décès naturel de l'enfant sont de ce fait majorés. Or, on a tendance à l'oublier, tout accouchement comporte des risques pour la mère et pour l'enfant. Ainsi, l'Organisation Mondiale de la Santé rappelle que des gestes de réanimation sont nécessaires pour 5 à 10 % des nouveau-nés. Dans tous ces cas, faute de réanimation, la vie de l'enfant est en danger. La mortalité néonatale fait d'ailleurs plus de 5 millions de victimes chaque année dans le monde. Une des situations les plus critiques est représentée par l'état de mort apparente qui concerne 3 % des cas. Inconnu semble-t-il de la justice, ce tableau clinique est décrit de longue date par les accoucheurs. Ainsi F. CHAUSSIER (1746-1828), professeur à la faculté de médecine de Paris, écrivait-il : *"L'enfant naît quelquefois dans un état de stupeur et de faiblesse qui ressemble à la mort la plus assurée. Il est sans mouvement et sans pouls ; ses lèvres sont décolorées, ses yeux éteints, ses membres flasques et sans résistance. D'autre fois les paupières sont gonflées, les yeux saillants et le visage violet : tout annonce une stase de sang."* Et de conclure : *"Si on n'agit pas, le fil de ses jours est tranché et ne peut être renoué"*.

ETAT DE MORT APPARENTE

Actuellement, l'état de mort apparente, hantise des sages-femmes, est *"défini par un score d'Apgar à la première minute de vie inférieur à 4"*. Par exemple, si l'on ne perçoit pas le pouls, si le corps est mou, s'il n'y a pas de réactivité à la stimulation, même si la peau est un peu rose et s'il y a une respiration imperceptible, on est en dessous du score de 4 et le bébé semble mort. Seule *"une prise en charge immédiate et stéréotypée du nouveau-né"* est susceptible de sauver le bébé. Ces gestes sont hautement techniques : intubation d'emblée, massage cardiaque puis instillation d'adrénaline par voie intra-trachéale. Comment reprocher à une mère qui accouche seule de ne pas avoir réalisé cette prise en charge ? D'autant que, si l'enfant meurt toujours quand ces mesures ne sont pas prises, le résultat n'est pas acquis quand elles sont mises en oeuvre par des professionnels, et des morts sont à déplorer encore de nos jours, même dans les meilleurs milieux hospitaliers.

D'après les documents de l'ARDN

SOUSCRIPTION SOLIDAIRE

Pour participer à la campagne d'information et de solidarité en faveur de Stéphanie, adressez vos dons aux :

Amis de Stéphanie,
C/o C.D.E.S., 7 rue St Rémésy,
31000 Toulouse.
CCP 3 087 21 H Toulouse

et consultez le site :

<http://www.ifrance.com/lesamisdestephanie>

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour plus de renseignements et pour connaître les références scientifiques, se reporter au site de l'ARDN (Association pour la reconnaissance du déni de grossesse) : <http://deni2grossesse.free.fr/wiki>

MORT D'UN BEBE APRES UN DENI : RELAXE DANS LE NORD

Le dernier cas de mort d'un bébé à la suite d'un déni de grossesse jugé en France vient de l'être par les Assises du Nord. Valérie, mère de cinq enfants, avait fait un test de grossesse. Il était positif. Malgré cela, elle a été victime d'un déni. Le 22 février 2001, son compagnon la retrouve en pleine hémorragie. Il alerte le SAMU. A 6 h 30, la police, appelée par le SAMU retrouve le corps du bébé dans un sac poubelle, au fond d'un placard. Valérie l'avait caché pour que ses autres enfants ne le voient pas. Accusée d'homicide volontaire sur mineur de moins de 15 ans, Valérie (qui avait simplement été placée sous contrôle judiciaire et non emprisonnée) a été acquittée, le jury populaire ayant reconnu qu'à la suite d'un déni de grossesse le décès d'un nouveau-né ne saurait être assimilé à un infanticide. *"La Voix du Nord"* du 31 mars 2004 ajoute que ce verdict a été accueilli par tout le monde avec satisfaction. On reconnaîtra sans peine d'énormes similitudes entre l'histoire de Valérie et celle de Stéphanie. Alors, pourquoi l'acquittement dans le Nord et la prison avant tout jugement à Toulouse ?

#



UN DANGEREUX FRAUDEUR



C'était voici quelques années, mais dans le fond mon histoire est toujours d'actualité. Mardi... 7 h 45, j'arrive dans la station de métro Avron. Je suis au RMI depuis 6 mois et il m'est difficile de vivre avec 2000 francs par mois. Ceci ne justifie pas le geste que j'ai fait mais peu aider à comprendre mon état d'esprit.

Je rentre dans le métro -à l'heure qu'il est, je suis déjà en retard- sans ticket. Bon, il faut que j'achète un carnet. Ai-je du liquide ? Peu importe, je n'ai pas le temps, pour une fois je vais sauter les tripodes.

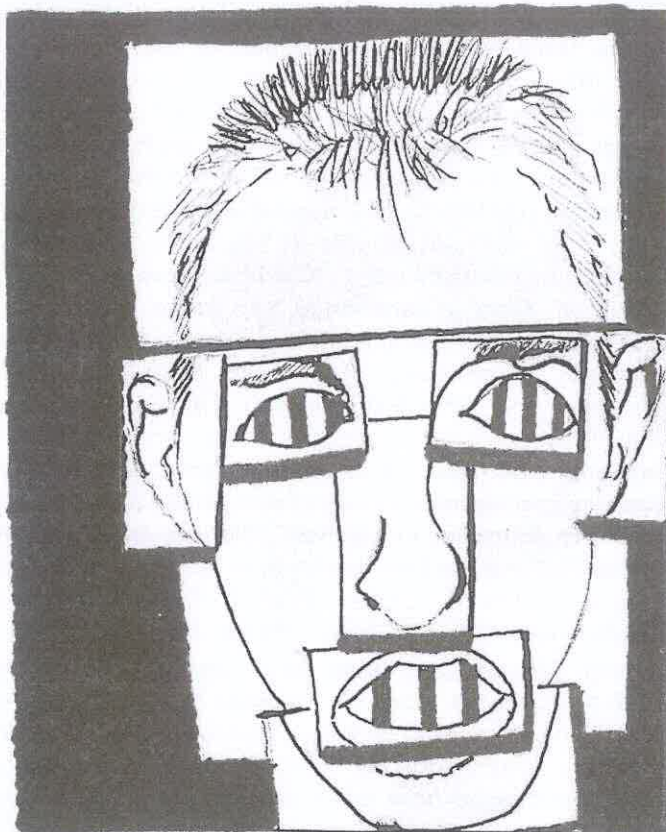
Voilà, et c'est ce que je fais, j'enjambe les tripodes. A l'instant où je pose le pied par terre, de l'autre côté au fond du couloir, j'aperçois deux uniformes. Dans mon esprit, je pense que ce sont des contrôleurs de la RATP. Je saute à nouveau par-dessus les tripodes car une amende, c'est au minimum 500 francs, surtout en ce moment, je n'ai pas les moyens. Je vais donc acheter un ticket, comme cela ils ne me diront rien, du moins je le pense.

Je suis donc en train de demander un ticket à l'agent de la RATP qui, bien sûr, est dans son guichet quand je sens quelqu'un me prendre par l'épaule et me retourner violemment. Cette personne me projette contre le guichet et me tient très fortement par le col de ma veste en appuyant son bras sur mon cou. Là, je réalise que ce sont deux gardiens de la paix ! Celui qui me tient me demande mes papiers, je sors très difficilement mon passeport de la poche intérieure de mon blouson car dans la position très inconfortable dans laquelle je me trouvais, cela n'était pas évident. Je donne mon passeport au policier qui me tient, il le regarde et dit simultanément : "Ce matin, il y en a un qui nous a échappé, mais toi je peux dire qu'on te tient".

A ce moment il me faisait très mal, je lui demande de me lâcher, car je n'ai rien fait. Il faut dire qu'il m'est très difficile de parler, car il appuie son coude sur ma gorge. A cet instant, il dit à sa collègue d'appeler des renforts. Je pense que ce n'est pas possible, je dois rêver. Je lui répète : "Lâchez-moi, lâchez-moi, bon sang !". Comme il est plus petit que moi, je bouge et je l'entraîne. Sa collègue aussi me tient, mais je ne sais plus comment. Cette altercation dure peut-être 5 minutes, peut-être plus, mais cela s'est tout de même passé très vite.

Essoufflé, résigné et surtout écoeuré, j'arrête de bouger et bien sûr, triomphant, il me passe les menottes et m'attache dans une remise à côté du guichet à tickets. "Il est costaud, ce salaud, dit-il à sa collègue" et il commence à me fouiller. Il prend tous les objets que j'ai sur moi et, d'un air étonné sa collègue le regarde et dit : "Il n'a rien, c'est vraiment pour un ticket de métro".

Un moment plus tard, la meute de ses collègues arrive, ils me montent dans le fourgon. Pendant le trajet mon bonhomme parle avec ses collègues et se plaint d'avoir mal au pouce. Il me regarde en disant : "Tu vois,



Jules

moi je suis fonctionnaire. Avec le pouce comme je l'ai, je vais me mettre en arrêt, par contre toi, tu vas morfler".

Arrivés au commissariat Gare de Lyon, ils m'attachent à un banc et mon bonhomme tape son rapport (là, c'est bizarre, il n'a pas mal au pouce). Les heures passent, je reste sur mon banc et tout le monde se moque de moi. Depuis qu'il m'a passé les menottes dans le métro, je ne dis plus rien. En début d'après-midi, ils me mettent dans une pièce isolée, m'enlèvent ma ceinture et mes lacets. Je ne comprends pas ce qui se passe et personne ne m'explique. Les heures passent.

En cours d'après-midi on m'emmène dans un bureau. On me tend un rapport, c'est celui de mon bien-heureux gardien de la paix. Il m'accuse de rébellion verbale et de coups et blessures. Ceci n'est que mensonges. Je m'indigne, je le fais savoir, je constate les contradictions dans le rapport. Puis je fais ma déposition. Plus tard, quelqu'un vient me demander si je veux voir un avocat, je dis oui, pour le docteur et les parents, je dis non. Là on me dit que je suis en garde à vue. Vers 19 h, je monte dans un camion-cellulaire. Puis je me retrouve dans un grand couloir avec d'autres détenus. On nous refouille, nous déshabille, et c'est à ce moment-là que je m'aperçois que mes tibias sont recouverts de sang et que j'ai plusieurs plaies ouvertes. Moi, étant en état de choc, je ne pense pas à le faire remarquer et à voir un médecin.

SUITE PAGE 12



En avais-je le droit ? J'en doute.

Puis nous sommes parqués dans une pièce et enfin, en début de nuit, dispatchés dans des cellules. Le matin, rassemblement, poids, taille, empreintes, photos, tout y passe. Dans le milieu de la matinée, on me refouille. Un CRS m'amène dans un bureau, m'attache à la chaise. Une femme rentre, je dis bonjour et, avant que j'ai eu le temps de dire autre chose, elle me coupe la parole très durement et me demande de me taire. Elle s'assied, se présente : substitut du procureur. Elle ouvre mon dossier, regarde simplement l'en-tête du rapport qui m'accable, le referme et dit sèchement : *"C'est très grave ce que vous avez fait"*. Alors, je commence à lui parler, je sens bien qu'elle se fout complètement de moi, mais je continue, je continue, je continue... et d'un seul coup, elle rouvre mon dossier et enfin le lit entièrement et là, elle constate bien la contradiction du policier : *"Oui, votre histoire est obscure, vous avez de la chance, vous êtes relâché jusqu'au procès, mais soyez présent ce jour-là, sinon il y aura des poursuites très graves"*. Elle me dit aussi d'un ton sarcastique que j'échappais à un mois de préventive, jusqu'à la date du procès. Ecœuré, j'ai bien compris qu'elle regrettait. En début d'après-midi, je sortais, surpris. J'étais encore dans Paris, devant la Seine, au quai des Orfèvres. Voilà où j'ai passé la nuit. Dehors, il faisait bon et il y avait du soleil, un bruit de vie. Derrière ses murs, à même pas 20 mètres, c'était le froid sombre, le Moyen-âge, le bruit des portes de fer et le cri des paumés dans la nuit glaciale.

Après quelques jours, j'ai fini par savoir que j'avais droit à un avocat commis d'office. J'en ai eu un avec lequel l'entretien s'est bien passé. Je lui ai expliqué mon cas, il a pris note sur un cahier et m'a expliqué que l'on pouvait faire un bon système de défense, vu la

contradiction dans le rapport, le fait que je sois au RMI avec peu de moyens financiers... rendez-vous à 13 h 30 le 13 juillet au tribunal de Paris. J'arrive à l'heure. Pas d'avocat. Une demi-heure, une heure, une heure et demi passe, personne. J'appelle la greffière, lui explique et vais téléphoner. Enfin, il arrive. Quelques minutes après, je suis appelé à la barre, je m'explique et je vois bien que les trois juges ne me croient qu'à moitié, voire pas du tout. Je jette un œil à mon avocat et j'ai la surprise extrêmement désagréable de voir qu'il tient à la main la feuille de brouillon de notre entretien, et bien sûr, tout va de pair, il ne me défend pas, il répète exactement ce que je viens de dire sans aucune plaidoirie. Fin de séance. Je sors dans le couloir avec lui. Il m'explique qu'il ne peut pas attendre et m'annonce que je n'aurai sûrement qu'une amende. Il me tend la main et rajoute *"Au revoir et à la prochaine fois"*. Quelle prochaine fois ? Je n'ai pas l'intention qu'il y ait une prochaine fois. Je le regarde partir.

Résultat des courses, après délibération, j'ai 2 000 francs d'amende et trois mois de prison avec sursis.

Mon honneur est bafoué et surtout personne ne m'a cru et personne ne m'a défendu. Seul, écrasé, incompris devant cette immense machine à broyer les individus qu'est la justice (surtout lorsque l'on n'a pas d'argent pour se défendre, bien sûr). Six mois après, je reçois une lettre de la préfecture de police de Paris qui me demande de payer 29 493 francs pour avoir occasionné une "blessure" à un gardien de la paix qui a eu, pour une vague luxation, 47 jours d'arrêts de travail ...

Conclusion pratique : si vous avez affaire aux flics, fuyez, c'est plus prudent. Ou mieux, faites la révolution et changez la justice !

V.

Visitez un palais de justice d'État

Cela s'appelle un palais de justice ! Un palais à l'image de sa justice, triste, froid et terne, avec de longs couloirs sombres et de hauts plafonds. Dès l'entrée, on s'y sent écrasé, suspect, épié. En une après midi, venue soutenir une copine embastillée, j'y ai entrevu la brutalité froide et administrative de la justice d'État : Un gamin, mains au dos, menottés avec un flic qui lui remonte en ricanant les bras dans le dos pour le faire avancer plus vite; une femme qui s'en va entre deux gendarmes, silencieuse, le regard perdu cherchant des proches, cherchant ses quatre gosses - elle vient de prendre plusieurs mois de taule pour des

chèques en bois; un avocat, la robe de corbeau pliée sur le bras en train de fumer son gros cigare en parlant de gros sous; un manchot, grouillot administratif qui pousse un chariot chargé de dossiers marqués au feutre noir "affaire machin"; une vieille femme qui s'évanouit en apprenant que ses deux filles viennent d'en prendre pour deux ans pour une bagarre à Empalot - deux ans ! tarif de beur;

Une jeune femme qui hurle, qui dénonce une justice d'apartheid, une justice de blanc, une justice de riche. Trois journaliers en chasse, caméra sur l'épaule et oeil de hyène. Le regard plein de mépris d'un juge du haut de son estrade,

triste pantin, fade valet, distribuant les mois de cabanes comme on lâche un pourboire. Et puis il y a ceux qui s'en sortent, ceux qui ont eu de la chance : un type qui serre son frère dans ses bras comme s'il venait d'échapper à une catastrophe, un autre qui n'en finit pas de taper sur l'épaule de son avocat en riant nerveusement, et puis un gosse qui en prend un autre par le bras et lui dit *"Allez viens, viens, on fout le camp de ce bazar"*. Allez y voir un jour, un après midi ! Allez voir ce que c'est qu'une justice d'État. Cela vous guérit à jamais de croire aux vertus de la république.

Valentin



"On le matraque d'abord. Puis on le sort du pieu à poil (toutes les humiliations sont bonnes), on le traîne jusqu'au couloir, là il a ordre d'y rester à genoux."

Le feuilleton des Prisonniers d'Action Directe qui se poursuit depuis 20 ans vient de connaître un nouveau rebondissement. Dans l'épisode en cours, la vedette est tenue par l'ERIS (nouvelle -encore une- équipe de gardiens de prison, formés aux interventions musclées par le GIGN). Au générique également un directeur de prison et trois engagés involontaires, dont le choix relève du plus grand éclectisme : un prisonnier basque, un prisonnier corse et un "droit-co", c'est à dire un quidam emprisonné pour une raison que nous ne connaissons pas, dont "on" a jugé utile de lier le sort à trois prisonniers (il ne faut pas le dire, puisque ça n'existe pas en France) "politiques".

Jean-Marc Rouillan, puisque c'est de lui qu'il s'agit, était dernièrement à la Centrale d'Izeure (près de Moulins).

Mais voilà qu'un hélicoptère survole la prison, un hélico bleu marine. Il est connu que l'EDF, chaque mois, a un hélico qui la survole. Et puis les gendarmes auraient dit que l'hélico était à eux. Oui MAIS. On a ensuite conté qu'ils auraient aussi dit que "des prisonniers de Moulins allaient filer avec l'aide d'une bande armée".

Branle-bas de combat à Izeure. Et une nuit, l'avant-veille de l'Ascension (non ce n'était pas pour monter au ciel) voilà-t-y pas que Jean-Marc est réveillé. Oh, pas même par une sirène ou un ordre beuglé : non, à coups de matraque dans son lit. C'est l'ERIS, cette belle équipe d'intervention, bleue marine, avec des cagoules sur le visage, pour qu'on ne les reconnaisse pas (ces fonctionnaires auraient-ils par hasard des choses à se reprocher ?). On le matraque d'abord. Puis on le sort du pieu à poil (toutes les humiliations sont bonnes), on le traîne jusqu'au couloir, là il a ordre d'y rester à genoux. Puis il verra sortir dans les mêmes conditions que lui deux autres prisonniers de la même section, eux aussi à poil après tabassage au lit puis alignés à genoux dans le même couloir : un militant basque Angel Picabia et un militant corse Charles Santoni. Enfin un "droit-co", tiré idem d'une autre partie de la prison, les rejoindra. Tous les 4 sont accusés de tentative d'évasion ... Alors on les emmène, à poil par les couloirs, chez le directeur ... qui détournera pudiquement les yeux. Une fois le directeur rencontré, on leur jette à chacun une paire de claquettes et un short.

Jean-Marc Rouillan part seul (encadré bien sûr) vers son destin. L'un des sbires remarque : "Il ne va pas partir comme ça". Alors on va lui chercher dans sa cellule un pantalon et un tee-shirt, et en route, et ce sera la prison de Fleury. Quinze jours après, il a enfin récupéré ses habits, mais pas le reste de ses affaires (radio, livres ...). Les trois autres ont été bien sûr expédiés de Moulins séparément. Picabia à Perpignan, Santoni à Luynes. Nous ne savons pas ce qu'est devenu le droit-co mis dans la même galère : merci de nous en informer si vous le savez. Rouillan et Santoni ont porté plainte contre les conditions de leur évacuation (l'avocate espagnole de Picabia ne l'a pas encore rencontré).

Hasta luego ! Zorro ! chante le feuilleton. La suite au prochain numéro. Vous avez dit "Justice ?" - Quelle justice ?

Zorra

COORDONNÉES ET DERNIÈRES NOUVELLES DES PRISONNIERS D'A.D :

Régis SCHLEICHER
94-84 Q1 129
CP Clairvaux
10190 VILLE sous LA FERTE

Vingt ans derrière les barreaux. Libérable depuis 5 ans. Humour administratif ou cynisme, il est à présent dans la cellule qu'avait occupé Auguste Blanqui, "L'enfermé" condamné à la prison par les divers régimes dictatoriaux du XIXème siècle.

Georges CIPRIANI
4367.2108
44 av. de la 1ère Armée
68190 ENSISHEIM

Détenu depuis 17 ans. Gravement malade.

Nathalie MENIGON
2173 J N107
CD chemin des Anzacs
62451 BAPAUME Cedex

Détenue depuis 17 ans. Elle est gravement malade, mais un "expert" l'a déclarée "apte à supporter la détention". Sa demande de mise en liberté pour raisons médicales a donc été rejetée.

Joëlle AUBRON
12174 K N 111
CD chemin des Anzacs
72451 BAPAUME Cedex

Détenue depuis 17 ans. Les médecins lui donnent 3 à 6 mois maxi. Lors de ses hospitalisations, malgré des traitements lourds, elle est restée enchaînée avec des menottes. La décision sur sa demande de mise en liberté pour raisons médicales a été à nouveau reportée. La date fixée est maintenant le 14 juin.

Jean-Marc ROUILLAN
Q1 330 341 S D5 4G31
7 avenue des Peupliers
91705 FLEURY-MEROGIS

Détenu depuis 17 ans. Il est gravement malade, disent les médecins de Moulins. Des experts de Lyon affirmeraient le contraire.

Il vient de publier "Lettre à Jules", aux éditions Agone. En vente dans les librairies et auprès de "Défense Active", 80 rue de Ménilmontant, 75020 PARIS.

#

En réaction à l'article "Terrorisme et pouvoir".

L'article "Terrorisme et pouvoir", publié à la suite des attentats de Madrid, dans le Combat Syndicaliste N°85 ne nous ferait pas réagir s'il traitait la généralité des attentats "islamistes" de ces dernières années. Il nous semble bien que derrière "l'incohérence" des attentats de Madrid attribués aux islamistes se cache un affrontement entre puissances impérialistes, prenant en otage les populations civiles.

La crise du capitalisme transforme la concurrence entre impérialismes en affrontement voire en guerre, ce qui se traduit en attentats dont les commanditaires et les objectifs sont déguisés, mais aussi, par exemple, en conflits "inter-ethniques" subitement alimentés en drogues et en armes, etc. Mais, d'un autre côté, cette même crise conduit aussi les puissances impérialistes à fasciser leur ordre intérieur.

A contrario de l'article, nous affirmons que l'attentat était ciblé et que ce n'était pas le "tout venant" qui était visé.

On a mis en œuvre des moyens sophistiqués et une organisation complexe pour frapper des trains de banlieue L'A et A à une heure où il y a des ouvriers et quasiment que des ouvriers (généralement précaires, immigrés, voire sans-papiers).

Autrement dit, on s'est donné beaucoup de mal pour frapper un type de population et pas un autre (si on fait une transposition à Toulouse, cela ne correspond pas à un attentat le dimanche midi sur le marché de Saint-Sernin, mais à un attentat au petit matin, à l'heure de l'embauche, au métro Bagatelle, Reynerie ou dans le quartier d'Empalot).

On imagine facilement, dans un tel cas, que la population visée n'accusera pas tel ou tel "groupe AZF" ou "islamiste", mais plus naturellement ceux qui quotidiennement les exploitent et qui, à travers leur police et leur justice, les obligent à la soumission, ceux qui les désignent en permanence comme responsables de tous les maux.

En effet, un attentat de ce type n'induit dans une population

ouvrière que deux attitudes en réaction : la soumission par peur ou l'affrontement avec le pouvoir, responsable directement ou indirectement.

Et ce n'est pas la première fois que l'on verra des classes

"En deux mots, c'est la logique libérale du racketteur, qui incendiera des commerces pour mieux proposer sa protection."

bourgeoises, petites bourgeoises et intermédiaires accompagner une mobilisation ouvrière afin d'éviter un affrontement classe contre classe, de sauver le consensus et d'aboutir à un revirement électoral. C'est d'après nous le sens des mobilisations massives et des résultats électoraux.

Dans une autre hypothèse, que faudrait-il croire ?

— qu'à l'appel du gouvernement plus de dix millions d'Espagnols se sont mobilisés pour soutenir ces ouvriers qui, en temps ordinaire, sont traités comme des moins que rien, des délinquants potentiels, potentiellement islamisables, pillards de minima sociaux... ?

— que la population espagnole serait massivement descendue dans la rue, reprochant au gouvernement Aznar l'attaque qu'il aurait lui-même subie, pour finir par imposer au gouvernement de céder au terrorisme, quitte à encourager implicitement ce même terrorisme (cela reviendrait à dire qu'une population se mobilise en masse pour céder à ses agresseurs !) ?

— que les islamistes s'en prennent à la fraction de la population la moins pro-guerre, mettent en difficulté l'immigration marocaine,

parce que de fous de dieu, ils sont devenus fous tout court ?

On laissera tomber la thèse du vote sanction contre le "menteur" Aznar, vu qu'il est aujourd'hui difficile d'établir qui, le premier, a accusé E.T.A, entre Aznar, le P.S.O.E (Parti socialiste ouvrier espagnol) ou le P.N.B (Parti nationaliste basque).

Ce qui est incohérent, c'est de prétendre qu'il s'agit d'un attentat aveugle, visant indistinctement toute la population espagnole, alors que nous pouvons constater qu'à l'inverse de ressouder la population dans un élan patriotique derrière son gouvernement, c'est le gouvernement qui est tenu pour responsable. Ce type d'attentat a déjà été mis en œuvre à plusieurs reprises en Italie par des groupes d'extrême-droite liés aux

services secrets américains. Il s'agit d'une logique nationale, pudiquement ap-pelée "stratégie de la tension". En deux mots, c'est la logique libérale du racketteur, qui incendiera des commerces pour mieux proposer sa protection. Là, on sème la terreur dans la population pour mieux lui faire "accepter" son exploitation, en imposant l'ordre et la "sécurité", surtout l'ordre !

On vise la population ouvrière parce qu'elle est la source des profits et donc la première cible du terrorisme fasciste. Il ne manque pas en Espagne de phalangistes jusqu'aux plus hauts rouages de l'État pour penser de la sorte !

La bourgeoisie nous explique depuis des années que la classe ouvrière n'existe plus (il a donc fallu régulariser, à titre posthume, quelques dizaines d'ouvriers sans papiers pour qu'ils puissent exister en tant que "citoyens espagnols victimes du terrorisme"). Le "hic", c'est que cette classe ouvrière qui n'existe pas et qui ne peut donc avoir ses morts, s'est bel et bien mobilisée et a contraint l'Espagne à mettre en échec les fascistes.

X.

La pratique de la représentativité, tout comme celle de la visibilité médiatique est largement utilisée par le capitalisme et l'État pour maintenir la domination de classe. Un précédent article de notre journal⁽¹⁾ soulignait qu'il ne s'agit pas là de simples "outils" dénués de contenu mais au contraire des notions idéologiques, porteuses en elles-mêmes d'aliénation. De là leur incompatibilité de fond avec l'ensemble de la pensée libertaire.

Cet article a provoqué de nombreuses discussions et des réponses. Ce n'est pas étonnant, puisqu'une des organisations qui utilise le sigle CNT (en l'occurrence la CNT-Vignoles), a fait le choix stratégique de rechercher à labelliser sa représentativité institutionnelle dans les entreprises. Comment des libertaires peuvent-ils justifier une telle contradiction ? Leur justification repose in fine sur deux grands arguments que nous allons commenter tour à tour. Le débat, et nous nous en félicitons, se poursuit donc. A chacun de chercher à l'approfondir. Les enjeux sont en effet bien plus importants qu'une analyse superficielle peut le laisser croire.

1) LA REPRÉSENTATIVITÉ, C'EST DANS LES LUTTES QU'ELLE S'ACQUIERT

Après avoir critiqué le fait que "... cette société valorise la parole experte et la délégation", ce avec quoi nous sommes parfaitement d'accord, le premier article qui nous répond affirme : "La représentativité c'est dans les luttes, dans les pratiques qu'elle s'acquiert"⁽²⁾. En clair, le premier argument que nous opposent les défenseurs de la représentativité repose sur une critique de la délégation suivie de l'affirmation que la représentativité est valable si elle est obtenue par l'action.

Or, pourquoi une représentativité obtenue par l'action (même directe), n'aurait-elle pas les mêmes résultats négatifs qu'une représentativité obtenue par toute autre voie ? Voilà ce à quoi la réponse qu'on nous fait se garde bien de répondre ! Et c'est pourtant là que se trouve le nœud du problème : c'est la représentativité qui crée la subordination, pas la façon dont on acquiert cette représentativité.

Deux remarques s'imposent ici :

Tout d'abord, nous constatons, qu'en réalité, c'est rarement par la lutte (même si lutte il y a) que le groupe CNT-Vignoles parvient à imposer sa représentativité et qu'au contraire, c'est devant les tribunaux que cela finit le plus souvent. Lutte ou pas, la reconnaissance de la représentativité se fait donc en pratique par un des piliers de l'État.

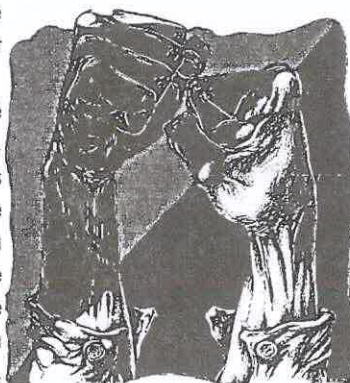
Ensuite et surtout, pour en revenir au cas général, le fait qu'elle ait été acquise "dans les luttes, dans les pratiques" ne garantit nullement que la représentativité ne servira pas de marche pied à de nouveaux oppresseurs. Tout au contraire, l'histoire abonde de "représentants" directement issus des luttes du prolétariat qui ont tout aussi directement trahi, exactement comme s'ils avaient été élus ou reconnus par une quelconque "autorité" (judiciaire, militaire...). Pour ne citer qu'un exemple, qu'on se rappelle l'histoire du syndicat de combat SOLIDARNOSC, en Pologne dans les années 1980, et le parcours de son leader le plus représentatif, Lech Walesa.

2) PAS DE SYNDICALISME AUTREMENT

Comme le premier argument, qui fait dépendre la valeur de la représentativité de la façon dont on l'a obtenue, se décompose dès qu'on l'examine, un deuxième, plus tactique, est avancé : on ne peut pas faire autrement, car sinon on n'aurait pas de droits. Ainsi peut-on lire que : "Dans le privé ... si une section syndicale n'est pas représentative aucun droit n'est accordé !"⁽³⁾. Le texte se garde bien de préciser à qui ces droits ne seraient pas accordés. On peut même comprendre que c'est de l'ensemble des salariés dont on parle. La vérité, c'est qu'aucun droit n'est accordé à la section et à ses représentants. Car la seule chose qui change en cas de reconnaissance de représentativité, c'est que divers avantages sont attribués à la section et surtout à ses représentants (heures de délégation...)⁽⁴⁾. Pour l'ensemble des salariés normaux, la reconnaissance ne change rien du tout.

D'autant que, puisqu'on parle de droit formel, il est toujours utile de rappeler qu'en dépit d'une rumeur savamment entretenue par tous les professionnels du syndicalisme, les salariés du privé ont, section syndicale ou pas, des droits. En particulier un droit essentiel : celui de se mettre en grève sans représentativité, sans délégué du personnel, sans délégué syndical, sans élu au comité d'entreprise et sans raton laveuse⁽⁵⁾. C'est tout à fait légal, et ne pas passer par un quelconque représentant aide à construire un rapport de force autonome à la base.

Il n'est pas inutile de rappeler aussi que, représentativité ou pas, pour les salariés qui veulent lutter, les risques sont au moins les mêmes. Sur ce point aussi, les preuves abondent. La CNT-Vignoles elle-même est bien obligée de le reconnaître régulièrement. Ainsi, chez "3M", quand une section a été enfin



reconnue représentative, elle a eu deux élus et a nommé un délégué syndical. Et, que s'est-il passé ? : "Une fois nos compagnons élus, la Direction part à la chasse aux syndicalistes ... Il s'agit de trouver un prétexte pour casser la section syndicale d'entreprise. Notre compagnon qui est en même temps le secrétaire de la section est licencié pour faute grave"(*5). Bref, les fameux "droits" que devait apporter la "représentativité" se soldent par un licenciement.

En pratique, la représentativité n'apporte aucun droit essentiel à l'ensemble des travailleurs. Elle apporte des avantages particuliers aux délégués et se tourne facilement contre eux s'ils ne comprennent pas assez vite que les avantages légaux qui leur sont octroyés le sont en échange de leur collaboration avec le patron.

LE SERPENT QUI SE MORD LA QUEUE

L'article déjà cité du Monde Libertaire affirme (ce qui est une variante de l'argument précédent) que c'est le refus de participer aux comités d'entreprise qui oblige les Vignoles à demander la représentativité(*6). On ne peut que se féliciter de ce refus de participer à un organisme de collaboration de classes. Mais, qu'est-ce qui se produit quand une section Vignoles est enfin reconnue représentative ? Elle profite de cette reconnaissance pour participer au comité d'entreprise et faire ratifier par un tribunal la désignation d'un représentant au dit comité(*7). Bref, la lutte pour la représentativité soi-disant imposée par le refus de participation conduit à participer lorsque l'on est déclaré représentatif ! Le maximum de l'incohérence étant ainsi atteint, reste maintenant à répondre à la question essentielle : pourquoi mettre tant d'énergie à obtenir des "représentativités" ?

Une des hypothèses, c'est que la représentativité est la conséquence d'une logique d'appareil. Dès lors, on défend non des idées mais une chapelle. Consciemment ou pas, on s'inscrit non pas dans une démarche d'autonomisation de la classe ouvrière mais dans un processus de prise de pouvoir sur les salariés. Et, lorsque des salariés révolutionnaires (dont ceux de

la CNT AIT) militent sans publicité de ce style au sein de leurs entreprises. il est tentant de les apostropher de la sorte, comme dans l'article du "Libertaire" déjà cité: "Quel travail syndical réel effectuez-vous dans les entreprises de plus de 50 salariés ?". Sous-entendu, vous n'êtes pas représentatifs, il ne vous reste donc plus qu'à vous taire. Cette dernière citation illustre parfaitement notre critique principale et fondamentale de la représentativité : ceux qui en bénéficient, même à des niveaux totalement confidentiels, s'en servent pour reproduire immédiatement des schémas de domination.

CQFD

_ 1. Le Combat syndicaliste de Midi-pyrénées, n° 83, décembre 2003/janvier 2004. _ 2. Le Monde Libertaire _ 3. Le Libertaire _ 4. Or, ces "avantages" contribuent largement à éloigner les conditions de travail des représentants de celles des autres et les mettent rapidement en situation de leaders. _ 5. "Mémoire d'une lutte à 3M", brochure écrite par la CNT Vignoles _ 6. Il est écrit textuellement dans cet article : "...refus de participation aux comités d'entreprise du secteur privé (ce qui l'oblige, dans ce secteur, à défendre systématiquement en justice sa qualité de syndicat)". On notera une fois de plus que la conséquence juridique tirée du refus de participer est juridiquement fautive : ce n'est pas la qualité de syndicat qui est en cause mais bien le fait qu'il veuille s'octroyer les avantages des syndicats représentatifs. _ 7. Ainsi, dans un communiqué, "Victoire de la CNT Interior's" (Le Libertaire, N°244, mars 2004), les Vignoles se félicitent de la décision d'un tribunal qui, le 5 février 2004 confirme "sa représentativité au sein de la société Interior's est établie", lequel tribunal "déclare valable la désignation de M. B... en qualité de représentant syndical au comité d'entreprise..."

UNE THESE SUR LA LAICITE

Dans "La séparation des Églises et de l'École dans quelques pays Européens de 1789 à 1914", Benoît Mély, décédé juste après avoir achevé ce travail, étudie la question en s'appuyant sur les exemples français, allemand, anglais et italien.

Après la soutenance de cette thèse à la Sorbonne en octobre dernier, les "Editions Page 2", envisagent sa publication in extenso, avec tout son appareil critique, afin qu'elle devienne un outil de réflexion et de combat. Le livre est en pré-vente (30 euros) pour assurer le succès de la publication de cet ouvrage remarquable.

Les chèques sont à adresser à "Nicole GALLOIS, 18 rue des Hirondelles, 29000 Quimper" avec la mention "Prévente Benoît Mély" et une enveloppe timbrée pour la réponse.

Ajoutons que cette publication se fait avec le soutien de la revue "L'émancipation syndicale et pédagogique" qui a succédé à la revue "École Émancipée", colonisée, comme notre journal l'a dénoncé, par les trotskistes de la LCR.

#

Campagne contre le génocide dans les territoires palestiniens

Depuis le début de l'opération "arc-en-ciel" des dizaines de Palestiniens, femmes, enfants, vieillards, sont tués chaque jour à Rafah. Des dizaines de maisons ont été détruites. Des milliers de personnes sont maintenant sans toit. Nombreux sont ceux -israéliens, internationaux, palestiniens, qui essayent désespérément de stopper l'effusion de sang. Les membres du groupe "Anarchistes contre le Mur" participent à la solidarité contre la barbarie militaire. Plusieurs ont été arrêtés ces derniers jours. Opposés à toute entente avec la classe dirigeante, des anarchistes d'Israël participent également dans la bande de Gaza aux actions contre le génocide.

D'après des informations transmises par le Groupe anarchiste de Paris

VISITES ROYALES

Aujourd'hui, au sujet de la visite à Toulouse de la reine d'Angleterre, je me souviens qu'en 1925 (j'avais à l'époque 7 ans) le roi Alphonse XIII d'Espagne est venu dans mon village, à Palafrugell, pour l'inauguration d'un bâtiment où on avait construit de nouvelles écoles. La directrice m'avait choisi pour que je lui donne un grand bouquet de fleurs. Vu mon jeune âge, j'étais contente de donner des fleurs au roi et je partis contente pour annoncer la nouvelle à mes parents. Quand je l'ai dit à mon père, il m'a dit "Oh ! Porter des fleurs au roi ! Il n'en est pas question". Mon père était un homme qui, toute sa vie a lutté pour une société plus juste, plus libre et plus égalitaire, un anarchiste dans le bon sens du mot. Jamais il n'a claudiqué dans sa manière d'être et il m'a expliqué en disant "Rose, il faut que tu comprennes : ils t'ont choisie, à toi, parce que tu es ma fille et pour me ridiculiser car, si tu te prêtais à ces combines, ils diraient "La fille de Laviñe porte des bouquets au roi, avec tout ce que dit son père !"

J'ai très bien compris et ce jour-là, je ne suis pas allée à l'école, ce qui m'a valu que l'on commence à me montrer du doigt parce que je n'étais pas comme tout le monde. Mais j'en étais très fière.

Tout le long de ma vie, j'ai suivi l'exemple de mon père et je continue, avec mes 86 ans, à être une femme libre, malgré mon âge qui ne me permet plus de m'adonner à certaines activités, mais je collabore à tout ce que je crois utile pour changer cette société et à la lutte pour la liberté.

Rose Guillemeau.

PALME DE L'HYPOCRISIE

La récente palme d'or attribuée à Mickael Moore et le soi-disant étalage de la barbarie US en Irak, à l'heure où la présence de l'armée dans les lieux publics est quasi-constante, marque une étape de plus dans l'amnésie généralisée que nous subissons.

L'acharnement médiatique contre la politique américaine -effectivement scandaleuse- a pour unique objet d'occulter la réalité de la politique militaire française. Malgré un rôle non négligeable, l'implication de l'État français dans le génocide au Rwanda, à l'occasion de son 10ème triste anniversaire (Cf le précédent CS), ne provoque aucun scandale et le rôle des militaires français actuellement en Côte d'Ivoire reste totalement ignoré.

L'étonnement hypocrite devant les preuves de la torture US revient à considérer qu'il est exceptionnel qu'une armée d'occupation pratique la torture, le viol, le pillage et le meurtre, ce qui est à proprement parler aberrant ! (les bombardements de population et les viols par les GI sont une réalité du débarquement du 6 juin 44 bien éloignée de ce que nous présentent les divers commentateurs).

À l'heure où l'armée française va jusqu'à, dans des publicités, se présenter comme ayant un rôle humanitaire dans des pays dont elle contribue à l'état de famine endémique, nous devons plus que jamais dénoncer les mensonges militaristes et rappeler que la lutte est dans notre propre "camp".

François

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE JUIN 2004 ET LES ÉCOLES CONCOURS "TROUVE LES MOTS JUSTES"

Sous couvert d'"éducation civique", une association, "Citoyens en Action", relayée par Télé-Toulouse (T.L.T) et plusieurs communes dont la bonne ville de Blagnac, invite les enfants de 10 à 12 ans (en classe de CM1, CM2 et 6ème) "nos jeunes citoyens de demain" (sic) à convaincre les adultes d'aller voter aux prochaines élections européennes. Après tout, on utilise bien les enfants dans la publicité pour faire acheter les parents !

Par "la mobilisation des écoles" (sic) un camouflage éducatif est réalisé sous forme d'un concours où seul le meilleur texte sera primé avec une interview à TLT. Après tout, plein de sociétés font la promotion de leurs produits par le biais de concours entre classes !

Après tout, les enfants dans les cours de récréation ne pensent qu'à l'avenir en se préoccupant de leur plan d'épargne retraite (si l'on en croit la publicité), alors pourquoi pas du parlement européen, puisque "L'Europe détermine l'avenir des jeunes" (sic).

Après tout, la réalité de la société...

Après tout, il n'y a que des utopistes pour ...

Et bien, malgré tous ces "après tout", cette utilisation des enfants dans des problèmes d'adultes scandalise encore nombre d'enseignants qui mirent à la poubelle le paquet transmis par la mairie avec le dossier de présentation, l'affiche et les nombreux bulletins de participation.

Les promoteurs de ce concours, au lieu de s'interroger sur les motifs de l'abstention : refus de cette Europe des marchands et simple zone de libre échange, refus de cautionner un jeu qui n'a de démocratie que le nom (car, dans le fonctionnement de l'Europe, où est le pouvoir du peuple ? le pouvoir pour le peuple ?), ou peut-être parce qu'ils ne le savent que trop, préfèrent culpabiliser ces personnes stigmatisées par "Les dernières élections européennes ont vu un électeur sur deux bouter les urnes en France" (sic), au moyen d'enfants.

Et si, nous, adultes, nous arrivions à trouver les mots justes pour que 100 % des adultes s'abstiennent et prennent eux-mêmes leur destin en main au lieu de déléguer ...

El Pepe.

Une armée, ça torture énormément



Incroyable ! "Ces photos sont incroyables". C'est le cri du cœur de cet aimable Donald Rumsfeld, ministre U.S. de la défense, excellent chrétien au demeurant, à la vue des fameuses et terribles photos de la prison d'Abou Ghraïb, près de Bagdad. Son étonnement navré, ses airs contrits est infiniment surprenant pour quelqu'un qui détient l'autorité suprême sur l'armée U.S.. Mais on sait depuis longtemps le crédit qu'il faut accorder aux déclarations des politiciens ; leur duplicité et leur cynisme sont si manifestes qu'il est inutile de s'y attarder plus longtemps. C'est plutôt de l'effarement, de la stupeur de l'opinion publique qu'il faut s'étonner : comme si, pour la première fois, une armée "démocratique" souillait les valeurs pour lesquelles elle était sensée combattre. Malheureusement, c'est un fait historiquement établi, toutes les armées d'occupation (qu'elles soient démocratiques, fascistes ou rouges) massacrent, violent, torturent. Elles remplissent là leur fonction essentielle : il s'agit de terroriser les populations et de briser les individus qui sont entrés en résistance. Une armée d'occupation est faite pour ça.

Le monde s'indigne à juste titre, certes, mais il serait bon qu'il apparaisse à chacun que toute

guerre est forcément sale et engendre nécessairement des tortionnaires. Instrument de défense de l'Etat et de ses intérêts, l'armée agit toujours sur ordre, quel que soit le donneur d'ordre (pouvoir démocratique ou dictatorial). L'obéissance et la discipline sont les premières règles de ce genre d'institution parfaitement hiérarchisé ; l'initiative individuelle y est fort peu prise et rapidement sanctionnée. L'argument qui présente les tortures comme des accidents, des bavures est tout simplement irrecevable.

Toutes les armées du monde s'enorgueillissent de leurs troupes d'élite, or, l'entraînement d'un certain nombre de ces forces spéciales, commandos de choc et autres Rambos comporte toujours, outre la formation à divers types de combats, une session spéciale : "interrogatoire". Ces braves garçons (et filles -maintenant, mesdames, vous aussi, vous pouvez devenir tortionnaires) qui se destinent au renseignement militaire doivent pouvoir faire face à toutes sortes de situations. En cas de capture, ils doivent pouvoir résister plus ou moins à un interrogatoire, mais surtout on leur apprend à faire parler, il y a des méthodes pour ça et des enseignants émérites pour ce genre de matière. Rappelons qu'un certain général Aussarès a formé des centaines d'officiers argentins, américains et autres de par le monde ; la patrie des droits de l'homme exporte, en sus de magnifiques idéaux, d'excellentes méthodes d'interrogatoires mises au point par celui qui fut, avant de devenir général, le lieutenant D., qui exerçait dans la Casbah d'Alger.

Dans la logique militaire, une armée sans renseignement sur les mouvements de l'ennemi, ses positions, ses armement, ses intentions est forcément vulnérable, quasi aveugle. Pour anticiper et contrecarrer la stratégie adverse, il faut des informations. La torture des prisonniers capturés sur les lignes de front est un des sympathiques moyens couramment utilisés par toutes les armées du monde. C'est ce qui s'appelle le renseignement humain (si, si !) par opposition aux informations transmises par satellite. La guerre "couverte" prépare ainsi au mieux la poursuite de la guerre "ouverte", raids et autres coups de main avec captures facilitent la continuation de la grande offensive. La boucherie artisanale précède le déploiement de la boucherie industrielle (bombardements par l'aviation, l'artillerie...). Une fois la victoire acquise sur le camp adverse, il reste à l'armée des vainqueurs à asseoir sa domination, à occuper le pays conquis. Des opérations de "pacification" (si, si, c'est le terme utilisé) sont alors lancées : il s'agit d'éradiquer les diverses poches de résistance qui peuvent subsister ça et là, soit peu de temps après la "cessation des hostilités", soit bien plus tard. C'est en général au cours de cette seconde phase de la guerre, quand l'occupation succède à la conquête, que les violences et les exactions se généralisent : les techniques des services spéciaux (ou sévices spéciaux) bénéficient d'une large diffusion. En Irak, des brochures du M.I. (renseignement militaire U.S.) étaient distribuées dans toutes les unités ; le piou-piou de base et ses chefs pouvaient y apprendre 72 façons de "préparer" un prisonnier pour un interrogatoire. Pour l'occupant, la torture devient une véritable arme politique de dissuasion et de répression, ce n'est plus tant la collecte du renseignement qui est ciblée, que l'exercice de la terreur : l'occupant torture et il faut que cela se sache. Toutes les nuits à Alger, du temps de l'occupation française, tout le monde pouvait entendre les cris terribles des suppliciés. Les soldats russes abandonnent tous les jours les corps affreusement mutilés des jeunes Tchétchènes (qu'ils ont

enlevés quelques
nuits auparavant)

le long des routes, pour qu'ils soient retrouvés par des proches, des voisins. L'avertissement est clair : soumettez-vous ou ce sera votre tour !

De marginale, la torture devient systématique, généralisée ; les bourreaux sont de plus en plus nombreux, les victimes se comptent par milliers ou dizaines de milliers.

L'institutionnalisation des mauvais traitements, des sévices révèle en fait la nature du Pouvoir, les liens de parenté -pour ne pas dire de consanguinité- qui existent entre démocratie et dictature. Confronté à une réelle résistance, n'importe quel Etat est prêt à tout, surtout au pire, pour défendre ses intérêts ; les valeurs qu'il affiche n'ont plus cours, Convention de Genève ou Déclaration des Droits de l'Homme ne sont plus que des chiffons de papier.

Un grand timonier célèbre en Extrême-Orient prétendait, dans un petit fascicule qui a connu un certain succès en librairie, que le pouvoir était "au bout du fusil" ; on peut, sans risquer de se tromper

beaucoup, ajouter à cette merveilleuse maxime qu'au bout de tous les pouvoirs, il y a la torture.

Un système fondé sur l'exploitation de l'homme par l'homme ne peut aboutir -quand les circonstances sont réunies- qu'à cette horreur : l'anéantissement de l'homme par l'homme ; un système bâti sur le culte du résultat ne peut qu'être amené à utiliser cette ultime violence : la torture.

Les régimes changent, les gouvernements se succèdent, mais les prisons et les tortionnaires restent, fidèles remparts du Pouvoir. Centre de torture sous Saddam Hussein, puis sous Bremer, Abou Ghraïb servira encore vraisemblablement le prochain gouvernement irakien (après la déroute nazie, le camp de Buchenwald avait continué à être utilisé comme centre de détention par le régime Est-allemand).

Dernières nouvelles : incroyable ! Selon certaines sources, les forces de police de pays démocratiques auraient pu être amenées à pratiquer des mauvais traitements et des sévices sur des manifestants. Une enquête est en cours...

Gargamel

La manageuse du mois

Suite à nos articles de solidarité avec les travailleurs de la restauration rapide, nous avons reçu sur notre site, le courriel suivant :

"Bonjour, je suis assistante-manager chez Quick depuis deux ans et préalablement un an Équipière. Je suis outragée de la violence et de la dévalorisation de vos propos. J'ai des dizaines d'Équipiers qui savent ce qu'ils gagnent et pour qui le travail est toujours aussi intéressant. Il est vrai qu'un certain esprit d'équipe est requis, mais ce n'est absolument pas du conditionnement ... Imaginez l'état d'esprit et la réduction de l'implication des Equipiers qui seraient amenés à lire un tel article."

Des Restaurants Rapides où des centaines d'Équipiers font un travail "intéressant", dans de bonnes conditions financières ? ... C'est un scoop, ça ! Vite, l'adresse ! Nous l'avons bien sûr demandée. Nous l'attendons toujours. Amis équipiers, pour nous aider à patienter sans stresser, une petite "réduction de l'implication" supplémentaire s'impose. Pas vrai ?

Hans Beurgueur

PREMIER MAI

Sur le parvis de St Sernin, ce samedi 1er Mai, nous avons été plus nombreux que prévu à partager la "Bouffe révolutionnaire" organisée par la CNT-AIT. Dans une ambiance détendue et fraternelle, au milieu des prises de parole sur des sujets sociaux et d'actualité, des chansons d'Igor Agar (et son accordéon) et de Vincent (et sa guitare). Avec un peu de débrouillardise pour les couverts, il y a quand même eu à manger pour tout le monde. Le ragoût de boeuf était d'ailleurs fort bon ! Pendant plus de trois heures, jeunes et anciens, habitués de nos rassemblements et nouveaux venus se sont retrouvés dans de multiples débats informels, prises de contact et échanges d'information. Bien sûr, le cas de Stéphanie était au centre de bien des discussions. Environ 300 personnes ont d'ailleurs signé la pétition demandant sa libération sur la table de presse qui lui était destinée. Au total, un Premier Mai très militant et convivial. #



RASSEMBLEMENTS :

SAMEDI 12 JUIN, 14 h., PLACE DU CAPITOLE

Arrachée de son lit d'hôpital et incarcérée sans procès depuis le 29 avril 2004 sous l'inculpation démentielle d'homicide volontaire sur mineur de moins de 15 ans, Stéphanie n'a toujours pas pu revoir ni son compagnon ni son enfant. Plus de 1 200 toulousains ont signé une pétition pour sa libération immédiate. Si le cas de Stéphanie a ému

de nombreuses personnes, c'est parce qu'il fait ressortir la monstruosité de la machine judiciaire dans un contexte où de nombreux scandales traversent cette institution.

Un collectif d'habitants appelle à un rassemblement pour dénoncer ces injustices, samedi 12 juin, 14 heures, Place du Capitole.

LUNDI 19 JUILLET, 19 h, ALLEE MONTSENY

En commémoration de la Révolution Libertaire du 19 juillet 1936, la CNT-AIT organise à Toulouse un rassemblement convivial place Fédérica Montseny à 19 h. L'Allée, qui porte le nom d'une militante de la

CNT-AIT espagnole, donne sur le boulevard des Récollets, entre la rue du Férétra et la Cité Empalot-Cité Daste. Autobus lignes 38 & 53, arrêt "Récollets-Daste".

CONTACTS

TOULOUSE

CNT AIT, 7 rue St Remesy, 31000 TOULOUSE
05 61 52 86 48

_ Permanence publique, au siège du syndicat, tous les samedis de 17h à 19h (la rue St Rémésy est parallèle à la rue Pharaon).

_ Tables de presse :

Tous les dimanches à partir de 10h30 : marché aux puces Saint-Sernin;

Tous les mercredis entre 12h30 & 13h30 : R.U du Mirail (section universitaire ATOS et JL);

Samedi 24 Avril à partir de 16h00 : quartier des Izards, devant les commerces.

MONTAUBAN

CNT AIT b.P. 158, 82001 Montauban cedex

_ Table de presse tous les samedis à partir de 10h30 : marché Prax Paris.

TARBES

_ Table de presse le dimanche de 10 à 12 h : marché aux vêtements (halle Mercadieu).

ALBI

_ Table de presse samedi 12 juin 10-12 heures, Marché de la Madeleine.

QUERCY ROUERGUE

_ Ecrire à la CNT-AIT de Montauban qui transmettra.

CONTACTS JEUNES LIBERTAIRES

Le samedi (15/19 h), 7 rue St Rémésy à Toulouse.

Site : <http://anarchie.net/jeuneslibertaires>

E-mail : jeuneslibertaires@free.fr

CAMPING CNT-AIT & JL

Les campings de la CNT-AIT et des JL sont l'occasion de rencontres, de débats, de temps de convivialité dans un cadre agréable entre tous ceux qui sont intéressés par le développement de l'anarchosyndicalisme et des idées libertaires.

Le tarif des campings a été choisi pour être abordable par le plus grand nombre. Ils auront lieu du 27 au 31 juillet 2004, pour celui des Jeunes Libertaires, et du 1er au 7 août 2004, pour la CNT-AIT. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter !



communiqués

_ Marche sur le Palais de justice de Toulouse
Samedi 19 juin à partir du Capitole, à 14 h.

L'Association "Stop à l'oubli", qui regroupe les familles des victimes de l'affaire Alègre, appelle à une marche sur le palais de justice de Toulouse. Les "amis de Stéphanie" ont choisi de se joindre à cette marche.

_ Flon-flons contre la zon-zon

Quai de la Daurade 25 juin

Organisé par un collectif d'associations anticarcerales.

bienvenue

_ Bienvenue à Naël et félicitations à ses parents, Marine et Guillaume.

La rédaction du CS